

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 17 décembre 2020
Compte-rendu affiché le 23 décembre 2020
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35
Présidente : Mme Véronique SARSELLI
Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS
Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur général
des services

OBJET

9

**Débat d'orientations
budgétaires**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à mme MOUSSA pour le rapport n° 1), FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (pouvoir à mme VIEUX-ROCHAS jusqu'au rapport n° 2), VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport n° 4), de PARDIEU

Membre absente excusée : Mme TORRES (pouvoir à Ph. SCHMIDT, à son arrivée, à partir du rapport n°4)

Madame le Maire, explique que le Débat d'orientation budgétaire, prévu par le Code général des collectivités territoriales, a lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et fait l'objet d'une délibération. Il est l'occasion d'apprécier la situation financière de la collectivité, de se projeter sur les années à venir, d'intégrer les contraintes socio-économiques et de fixer un cadre financier permettant le plein exercice des compétences communales ainsi que la mise en œuvre du projet de territoire.

SOMMAIRE

PARTIE I – LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2021

A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. Perspectives économiques et contexte du marché
2. Contexte des finances publiques

B/ LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

1. Le budget de l'État
2. La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation
3. Réduction des impôts de production
4. Les dotations d'État

PARTIE II – LA RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2016-2020

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Rétrospective 2016-2020
2. L'exercice 2020, une prévision et une exécution budgétaire marquées par la crise sanitaire

B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Rappel méthodologique
2. Evolution des dépenses réelles d'investissement sur la période 2016-2020
3. L'exercice 2020 en investissement

C/ LES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE FIN D'EXERCICE 2020

PARTIE III – PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT 2021-2025

A / UN MANDAT POUR UN ART DE VIVRE FIDESIEN

B/ L'ENDETTEMENT

1. L'endettement de la commune est soutenable et sa capacité à rembourser sa dette est forte
2. Profil d'extension de la dette de la commune

C/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021

1. Les dépenses de fonctionnement proposées au BP 2021
2. Les recettes de fonctionnement proposées au BP 2021
3. Traduction budgétaire des projets d'investissement 2021
4. Le financement des projets d'investissement 2021 – les recettes d'investissement 2021

ANNEXE : Rapport sur la situation en matière d'égalité hommes/femmes

PARTIE I – LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2021

A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. Perspectives économiques et contexte de marché¹

- *Une crise sanitaire toujours au cœur de l'actualité :*

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques. Si la pandémie semble être maîtrisée dans certains pays tels que la Chine, pays où elle trouve son origine, elle frappe toujours les États-Unis et l'Europe où le nombre de cas testés positifs à la COVID-19 ne cesse de croître. Au cours des neuf mois que se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés. Parmi ces impacts nous pouvons citer la forte chute du prix du baril de pétrole jusqu'à - 37 dollars le baril le 20 avril, qui résulte du ralentissement de l'activité économique et de la demande mondiale, il atteignait en effet son niveau le plus bas depuis juin 1999 (17 € en moyenne). D'autres montants sans précédents peuvent être cités tel que 750 milliards d'euros, qui correspondent à l'enveloppe débloquée par la commission européenne pour venir en aide aux États européens en difficulté, ou encore, le chiffre de 20 millions de destructions d'emplois survenues pour le seul mois d'avril aux États-Unis.

Malgré ces chiffres inédits, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

- *Politiques de soutien budgétaire et monétaire sans précédents :*

Les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement. Ces plans de soutien visent à répondre à trois objectifs :

- Financer les dispositions d'indemnisation des entreprises et citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité, avec, par exemple le financement par l'État du chômage partiel en France, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises et représenté un volume de 45 milliards d'euros
- Conserver un marché des financements fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer de se financer et de fournir des liquidités aux différents acteurs économiques. Pour ce faire, des programmes de garanties d'emprunts sont mis en place par les États (300 milliards en France). Par ailleurs l'Eurogroupe a annoncé un plan d'urgence à hauteur de 540 milliards d'euros s'articulant en trois points :
 - 200 milliards d'euros accordés à la banque européenne d'investissement pour l'octroi de prêts nouveaux aux entreprises
 - la commission européenne pourra lever 100 milliards d'euros sur les marchés pour aider les États membres à financer des mesures sociales et notamment le chômage partiel,
 - octroi aux pays les plus touchés par le virus, de lignes de crédits préventives par le mécanisme européen de stabilité dans la limite de 240 milliards d'euros
- Permettre aux États de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles. Dans cet objectif, la BCE, en plus de son rachat de titres d'États et d'entreprises chaque mois (20 milliards d'euros), a pris les décisions suivantes :
 - mise en place d'un programme de rachat d'actifs supplémentaires (750 milliards d'euros)
 - maintien de ses taux directeurs à des niveaux très bas

1 Sources partie I : Finances Actives

Ces mesures de soutien à l'économie réelle annoncées par les banques centrales (BCE, FED) ont permis de rétablir la confiance dans les titres d'États sur les marchés et ainsi de résorber la hausse de taux des emprunts d'États amorcée à la mi-mars.

- Une reprise de l'économie attendue pour 2021 ?

Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, et notamment l'impact social. En Europe les mesures de chômage partiel ont permis de limiter l'augmentation du taux de chômage, qui n'a augmenté que de 0,6 points entre février et août, en passant de 7,3 % à 7,9 %. Cette faible évolution a permis une reprise d'activité rapide dès la fin des mesures de confinement.

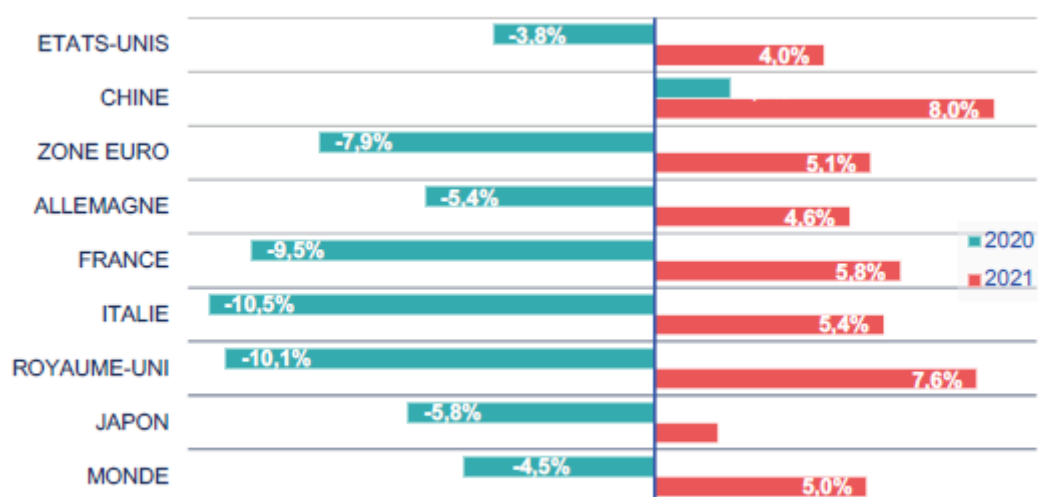
En France : taux de chômage (cf. INSEE statistiques) :

- 1^{er} trimestre 2020 : 7,6 %
- 2^{ème} trimestre 2020 : 7 %
- 3^{ème} trimestre 2020 : 8,8 %

À l'inverse aux États-Unis où le marché de l'emploi est plus flexible et dont le taux de chômage est structurellement plus faible qu'en Europe, de telles mesures de chômage partiel n'ont pas été mises en œuvre. Ainsi, au plus fort de la crise, le taux de chômage aux États-Unis a été multiplié par quatre en atteignant 14,7 % contre 3,5 % avant la crise, son plus bas niveau historique. La flexibilité du marché du travail américain a toutefois permis une diminution régulière de ce taux de chômage au rythme de la reprise de l'activité économique pour atteindre le niveau de 8,4 % au mois d'août dernier.

Du côté de la croissance économique, le constat a été plus nuancé avec des premières prévisions très pessimistes. Dans ses prévisions de croissance en date du mois de juin 2020, le FMI anticipait une récession à hauteur de 10,2 % en 2020 pour la zone euro et 8 % pour les États-Unis. Pour la Chine, aucune récession n'était attendue mais une croissance atone à 1 %, son niveau le plus faible depuis plus de 40 ans. Toutefois, après un troisième trimestre plus dynamique qu'anticipé, les analystes ont revu à la hausse leurs prévisions. C'est ce qu'illustrent les chiffres publiés par l'OCDE au mois de septembre avec une récession de 7,9 % en zone euro pour 2020, de 3,8 % pour les États-Unis et une croissance de 1,8 % pour la Chine. Si ces prévisions sont moins pessimistes, elles restent toutefois négatives pour l'économie mondiale dont le PIB est attendu en recul de 4,5 % sur cette même année. Selon les mêmes prévisions, l'activité économique devrait connaître un fort rebond en 2021, avec des chiffres de croissance estimés à 5,1 % pour la zone euro, 4 % pour les États-Unis et jusqu'à 8 % pour la Chine.

Prévisions OCDE de croissance du PIB pour 2020 et 2021



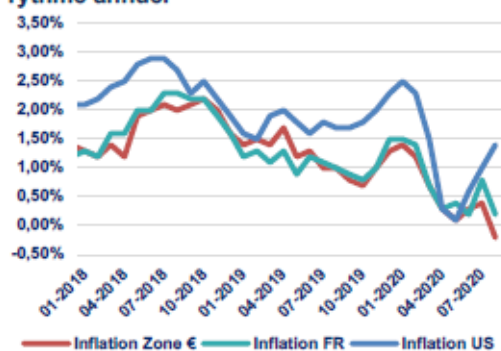
Source : OCDE

Ainsi, malgré le recul de l'activité économique mondiale en 2020, le PIB devrait renouer avec la croissance en 2021 selon les dernières estimations, bien que cette reprise soit fortement conditionnée par l'évolution de la pandémie et le climat de confiance dans l'économie.

- *Indice des prix, l'inflation :*

Si la croissance économique a fortement été impactée par la crise sanitaire mondiale, le ralentissement des échanges internationaux et de la demande mondiale ont également pesé sur la dynamique des prix en Zone Euro. En effet, malgré les politiques monétaires menées par la BCE, visant à injecter massivement des liquidités pour soutenir l'inflation avec un objectif à 2 %, celle-ci n'est à ce jour pas au rendez-vous. Depuis le début de la crise, l'inflation n'a pas cessé de chuter, jusqu'à atteindre le niveau de 0,20 % au mois d'août en rythme annuel pour la Zone Euro. Cette forte diminution trouve sa principale explication dans l'effondrement des prix de l'énergie, principaux déterminants de l'évolution des prix en Europe.

Inflation aux Etats-Unis, Zone Euro et France en rythme annuel



Prix du baril de pétrole - Brent



Sources : Eurostat, Refinitiv et Finance Active

Dans ses dernières prévisions en date du mois de septembre, la BCE anticipait une inflation à un niveau de 0,3 % pour l'année 2020, et un rebond de celle-ci à 1,00 % en 2021. Comme pour la croissance, les dernières projections en date pour l'année 2021 sont plus optimistes que les précédentes qui anticipaient un niveau d'inflation de 0,8 % seulement.

- *Des marchés actions portés par les valeurs technologiques*

Le début de la crise sanitaire a été marqué par une forte incertitude sur les marchés, qui s'est traduite par une volatilité accrue, notamment sur les marchés des actions. Les investisseurs, inquiets, ont déporté leurs capitaux des marchés actions, considérés comme à risques, vers des actifs moins risqués. La conséquence de ces reventes massives d'action ne s'est pas faite attendre puis le premier trimestre a été marqué par l'effondrement des principales places boursières mondiales. En Zone Euro, l'eurostock50 qui culminait à plus de 3 800 points au mois de février, s'est effondré à moins de 2400 points au mois de mars.

Depuis cet effondrement, et à la suite des mesures prises par les gouvernements et les banques centrales, le climat n'est plus le même sur les marchés. Aujourd'hui, bien que l'incertitude persiste quant à l'évolution de la conjoncture économique, la confiance semble être revenue sur les marchés actions si on en croit les récentes performances des indices boursiers. Le Nasdaq, indice des valeurs technologiques américaines a progressé de 61 % depuis le début de l'année, et le SandP500, indice reprenant la capitalisation des 500 plus grandes entreprises américaines a atteint un niveau légèrement supérieur à celui qu'il avait au début de l'année.

Cette performance des indices américains pouvait s'expliquer en grande partie par celle des GAFAM, les géants américains de la « tech » et les démarches d'investissements soutenus par la politique monétaire de la FED américaine.

- *Des taux d'intérêts stabilisés à des niveaux très bas*

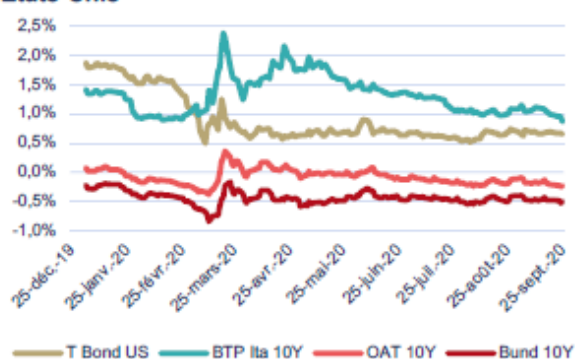
Le coût de la liquidité à court terme, principalement déterminé par les taux d'intérêts directeurs de la Banque Centrale Européenne, a lui aussi connu quelques fluctuations bien que la BCE ait conservé le statu quo sur ce volet. En effet, l'Euribor 03M stabilisé autour de -0,40 % pendant plusieurs mois avant le début de la crise sanitaire est remonté à un niveau supérieur à -0,20 % au mois d'avril. Cette remontée momentanée des taux courts du marché monétaire, peut s'expliquer en partie par l'absence d'abaissement des taux directeurs de la BCE qu'anticipaient les marchés, mais aussi par la forte demande de liquidité, à court terme captée par le secteur privé (avances de trésorerie, décalages d'échéances, prêts garantis par l'État) ou encore par un climat d'incertitude incitant les banques à une plus grande prudence.

Ces tensions se sont toutefois résorbées dès l'été au cours duquel les Euribor ont rapidement retrouvé leurs niveaux d'avant crise, et ont même poursuivi leur baisse plus profondément en territoire négatif, atteignant de nouveaux taux plus bas historiques (exemple : Euribor 3mois en dessous du seuil des - 0,50%).

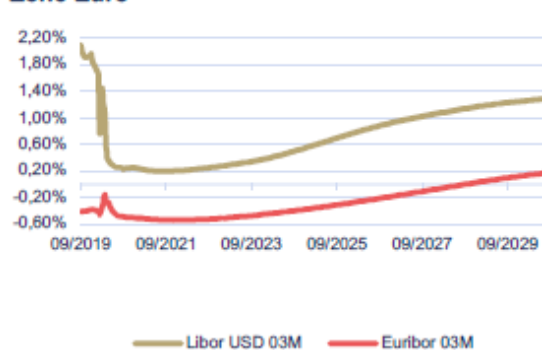
En zone Euro, l'abondance de liquidité a permis de retrouver des niveaux de taux d'intérêts stabilisés à des niveaux très bas, plus faibles même que ce qui était observé en fin d'année 2019.

Ainsi, pour les emprunteurs ayant un recours ponctuel à l'emprunt, comme les collectivités, des souscriptions d'emprunts avec une part variable minima de 25 % peuvent être avantageuses dans la répartition des risques.

Evolution des taux souverains en Europe et aux Etats-Unis



Historique / Anticipations des taux courts – US et Zone Euro

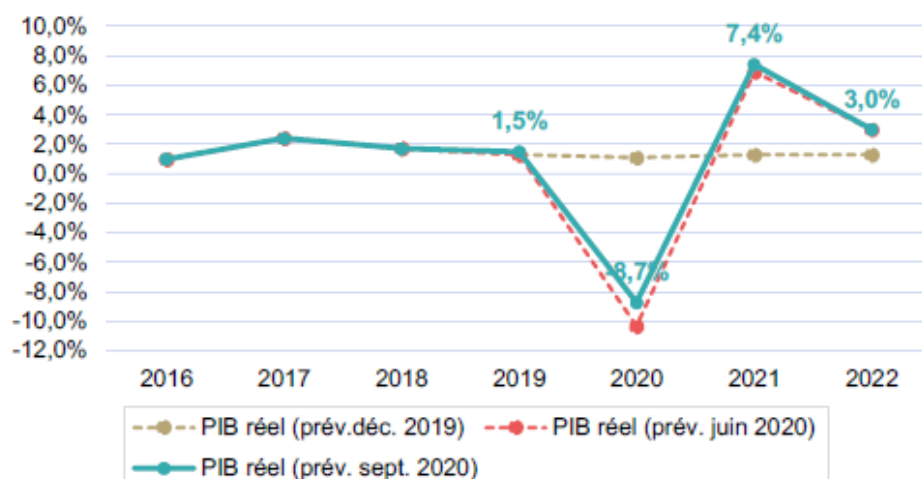


Sources : Finance Active et Refinitiv

- *La situation de la France :*

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5 % en 2019. Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1 % pour l'année 2020 et 1,3 % au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays. La publication habituelle des projections macroéconomiques n'aura pas lieu en mars et il faudra attendre juin pour que la Banque de France réajuste son scénario. Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3 %, elle relève la projection à -8,7 % en septembre, grâce aux données meilleures qu'anticipé de l'activité en deuxième trimestre (dé-confinement progressif, résistance de l'activité dans les branches marchandes, rebond de la consommation privée ...).

France (PIB) : révisions successives (en % sur un an)

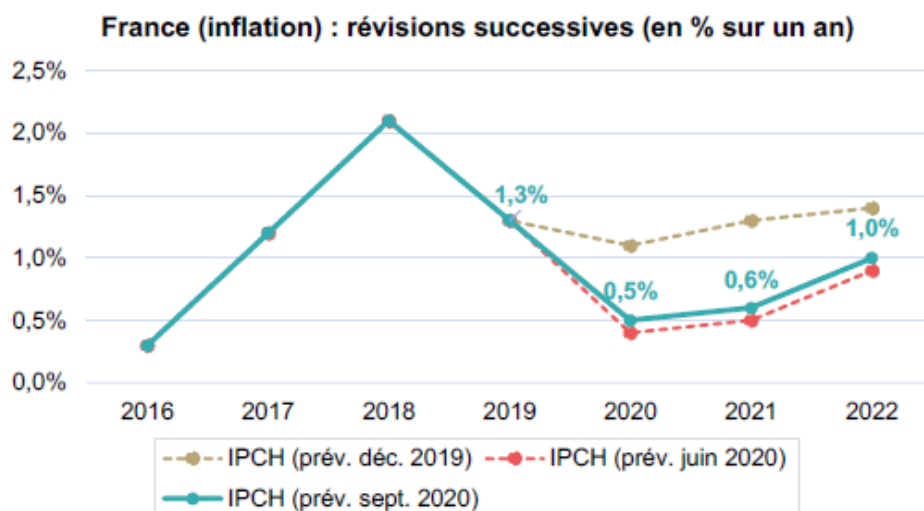


Source : Banque de France

La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022, avant ses voisins européens et le PIB rebondir à 7,4 % en 2021 et 3 % en 2022. Toutefois, l'institution n'inclut pas dans son scénario d'aggravation de la crise sanitaire et souligne tous les aléas auxquels sa projection reste soumise (risque d'un « no deal Brexit » ; intégration d'une partie seulement des mesures du plan de relance, difficultés pour les secteurs du tourisme et de l'aéronautique ...).

La Banque de France s'attend à une contraction de l'emploi au premier semestre 2021 et le taux de chômage pourrait s'établir à 11 %.

Grâce à un environnement économique moins dégradé en 2021 et 2022, l'inflation pourrait se redresser et atteindre 1 % d'ici deux ans.



Source : Banque de France

2. Contexte des finances publiques

- *la loi de finances rectificative n° 3 :*

La troisième loi de finances rectificative pour 2020, adoptée par le parlement le 23 juillet dernier prévoit un effort de 4,5 Milliards d'euros en faveur des collectivités au travers de diverses mesures :

- **Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales :** cette mesure devait garantir aux communes et EPCI un niveau de ressource de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les services 2017 à 2019. Calculée à partir de la moyenne des trois derniers exercices 2017-2019, cette mesure devait concerner entre 12 000 et 13 000 collectivités du bloc communal pour un coût total pour l'État de 750 M€ selon le gouvernement. Cependant, lors de la présentation du projet de décret devant le Comité des finances locales jeudi 29 octobre, de nouvelles estimations de la DGFIP ne ciblent que 2300 à 2500 communes et une centaine d'EPCI devraient être éligibles au dispositif de compensation des pertes de recettes des collectivités selon la fiche d'impact du projet de décret. Selon France Urbaine, 80% des communes éligibles compteraient moins de 1000 habitants. Et parmi les 50 principaux bénéficiaires, 29 seraient des communes d'outre-mer et 17 seraient des communes classées stations de tourisme. Et ces mesures ne devraient coûter qu'entre 230 et 250 M€ (sur les 750 M€ annoncés) dont 120 M€ pour les communes et 80 M€ pour les syndicats mixtes exerçant soit une activité d'autorité organisatrice de la mobilité, soit percevant des recettes de taxe de séjour, de produit des jeux ou de remontées mécaniques.
 - **Augmentation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :** dotée de plus de 500 Millions dans la loi de finances pour 2020 la DSIL est portée à 1 Milliard d'euro pour 2021 afin de soutenir l'investissement des collectivités. Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.
 - **Avance sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) :** les départements se sont vu accorder une avance sur les DMTO basée sur la perte de recettes 2020 par rapport à la moyenne perçue sur les exercices 2017 à 2019 (cf. décret du 29 septembre 2020).
 - Compensation de pertes fiscales pour les régions et collectivités d'outre-mer (création d'une dotation spécifique).
- *Le Plan de relance :*

Présenté le 3 septembre 2020, le Plan de relance s'élève à 100 milliards d'euros consacrés à trois sujets prioritaires : la transition écologique ; la compétitivité des entreprises ; la cohésion sociale et territoriale.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

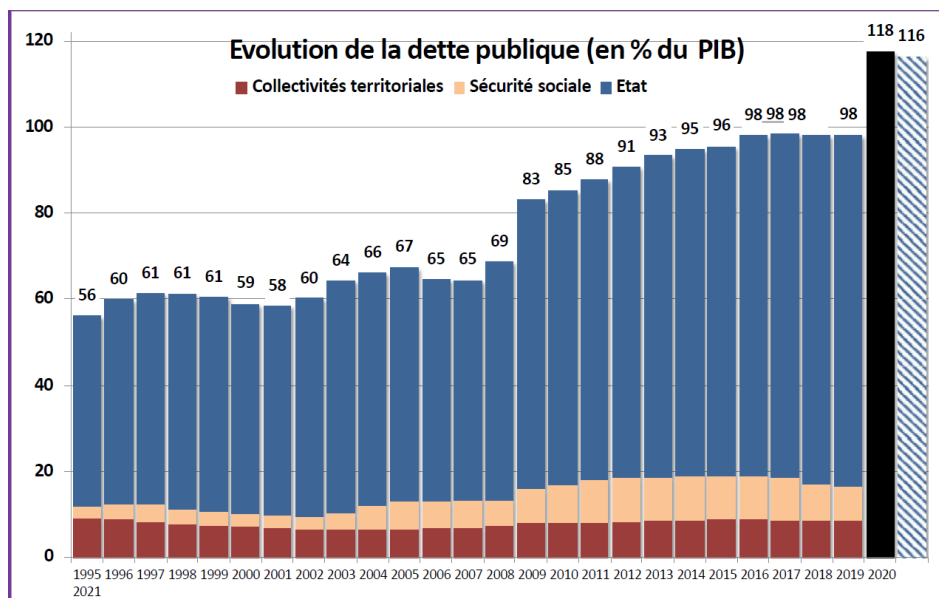
- Rénovation thermique : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'État (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux – DETR ; DSIL ; dotations spécifiques) et 500 millions devraient être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM
- Centre de tri et déchets : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets
- Infrastructures et transports : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 pour le ferroviaire et 550 millions pour les travaux d'infrastructures.
- Fiscalité locale : baisse des impôts de production (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Cotisations Foncières des Entreprises et Taxe Foncière sur le Bâti – cf. ci-dessous présentation du Projet de Loi de Finances 2021)
- Enfin, le contrat de Cahors (limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2%) est suspendu.

B/ LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2021

1. Le budget de État

Avant même la crise sanitaire, et pour que le budget de l'État soit en équilibre, il aurait fallu 200 milliards d'euros d'impôts supplémentaires. Au PLF 2021 le déficit des comptes de l'État se chiffre à 254 Milliards d'euros.

La dette publique en pourcentage du PIB se mesure à 118 % du PIB pour 2020, 116 % du PIB pour 2021, contre 98 % pour 2019.



En outre, conformément à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'État est tenu de présenter des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 à 5 ans. Contrairement aux deux précédentes législatures, la préparation de la 6^e loi de programmation (2023-2027) n'est pas intervenue. Elle est maintenant annoncée au printemps 2021, ce qui en relativisera fortement la portée.

2. La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation (TH)

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80 % des ménages ne paient d'ores et déjà plus de TH sur les résidences principales. Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la part des frais de gestion de la TH. Enfin les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA (mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les situations de compensations).

Alors qu'il était initialement prévu dans la loi de finances pour 2020 que les EPCI et les départements bénéficient du dynamisme du produit de TVA perçue par l'État en N-1 pour la compensation de la perte du produit de TH et de TF, ce principe est remis en cause par un amendement gouvernemental. En effet en raison de la crise sanitaire et du déclin de l'activité économique en 2020, l'État anticipe un rebond de l'activité en 2021 et donc une forte hausse du

produit de TVA (+10%) ce qui se serait traduit par un net surcoût pour l'État en application du mécanisme de compensation prévu. Afin de l'éviter, l'amendement prévoit un nouveau mode de calcul de la compensation avec un versement dynamique de la TVA l'année en cours et non plus avec un an de retard.



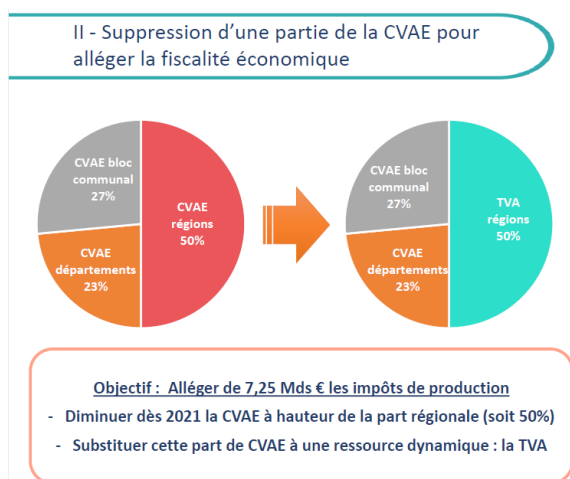
3. Réduction des impôts de production :

- *Baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à hauteur de la part affectée aux régions et ajustement du taux de plafonnement de la Contribution Économique Territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée*

La volonté du gouvernement au travers de ce PLF 2021 est de réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie qui subit de plein fouet la crise actuelle cumulée à une concurrence mondiale toujours plus prégnante. Le but recherché est de redonner de la compétitivité à ces entreprises et de lutter contre leur délocalisation. Les impôts de production représentent 77 milliards d'euro soit 3,2 % du PIB.

Pour réussir l'objectif du gouvernement (10 milliards d'euro d'économies), il est prévu de supprimer la part régionale de la CVAE qui à ce jour représente 7,25 Milliards d'euros soit 50 % de la CVAE totale sur le territoire.

Cette part de CVAE régionale sera substituée par une ressource dynamique : la **TVA**. Avec cette substitution de la CVAE par une fraction de TVA le Gouvernement souhaite affecter en 2021 aux régions une part égale au montant de la CVAE perçu en 2020, c'est-à-dire avant les impacts et effets néfastes de la crise COVID. Ainsi, l'échelon régional ne souffrira pas de la baisse importante de recettes liées à la CVAE anticipée à -12 % du fait de la crise sanitaire. Cela représente une dépense supplémentaire de 870 Millions pour l'État.

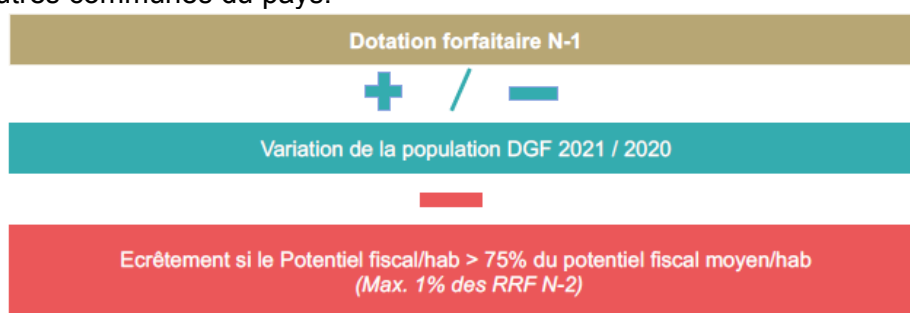


Avec la suppression de la part régionale de CVAE et afin d'éviter tout effet d'éviction, le plafonnement de la contribution économique territoriale CET en fonction de la valeur ajoutée est abaissé de 3 % à 2 %.

4. Les dotations d'État :

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** des communes comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine – DSU-, Dotation de Solidarité Rurale – DSR - et Dotation Nationale de Péréquation - DNP). La loi de finances 2021 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la DF reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal).

Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques depuis l'année 2018, la DF demeure toutefois soumise au mécanisme de l'écrêtement. La crise sanitaire de 2020, et dans une moindre mesure de 2021, aura une influence sur le potentiel fiscal de chaque collectivité durant les prochaines années. Une évolution de l'écrêtement peut être constatée à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution comparée de la richesse fiscale des autres communes du pays.

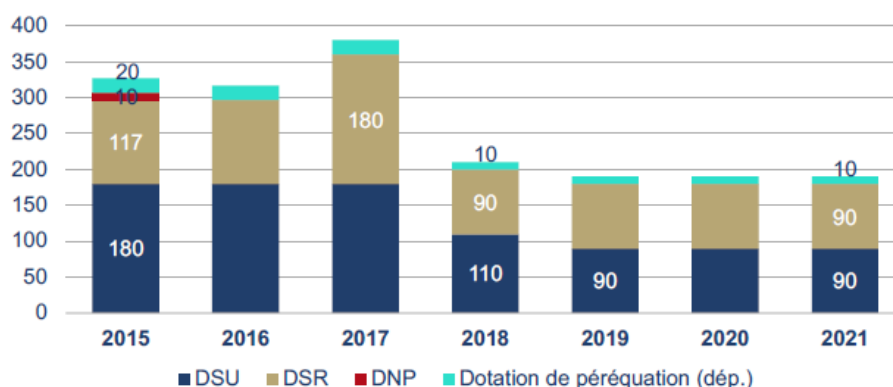


Péréquation verticale - abondements identiques à ceux de 2020 : depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017 ces dotations de péréquation avaient pour objectif de contrer l'évolution à la baisse de la DF pour les communes les moins favorisées. Pour 2021, les hausses de DSU et de DSR s'établissent à 90 Millions d'euros, comme en 2020. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations.

La **DNP** n'a pas été abondée depuis la loi de finances de 2015. Ainsi à des critères équivalents et toutes choses égales par ailleurs, elle peut être envisagée stable. Cette stabilité n'est pas applicable à Sainte-Foy-lès-Lyon puisque la commune, devenue inéligible, se voit attribuer un montant en réduction de 10 % chaque année. Ainsi pour 2021, la commune percevra 131 635 € pour cette dotation.

Il est également à noter une continuité de la réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI et son mécanisme de garantie d'évolution de droit commun.

Détail des abondements des dotations de péréquation verticale (en M€)



Le **Fonds national de Péréquation des ressources InterCommunes (FPIC)** : l'enveloppe du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste, cette année encore figée à 1 Milliard d'euro. Cependant ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements de montant perçu par le bloc communal localement (transferts de compétences, modification de la population au sein de la DGF, modification du potentiel financier par habitant, modification de la carte intercommunale). La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon est contributrice au FPIC, à hauteur de 217 086 € pour l'attribution 2020.

Dans son article 22, la loi de finances 2021 fixe le financement de l'enveloppe normée via les **variables d'ajustement**. En effet, ces variables participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Pour les communes il s'agit de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle – **DCRTP** Bloc communal. Pour 2021, bien que l'État réduise ces variables d'ajustement de 50 Millions d'euros, cette minoration n'impacte pas le bloc communal (mais baisse pour les départements et régions). Il n'y aura donc pas à prévoir d'écroulement des autres compensations.

Réforme de la taxe sur l'électricité : la loi de finance prévoit de simplifier la gestion des différentes taxes dues par les fournisseurs d'électricité au titre de la consommation finale d'électricité et d'unifier leur recouvrement par les services fiscaux de l'Etat. L'une des conséquences pour les collectivités sera la perte progressive de leur pouvoir de modulation des tarifs via la fixation d'un coefficient multiplicateur.

Un effort massif en faveur de l'investissement :

Le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** qui est la principale aide de l'État aux collectivités en matière d'investissement devrait progresser de 546 Millions par rapport à 2020 (6,5 Milliards au total pour 2021). Cela est lié au rythme d'investissement des collectivités qui a été en hausse ces deux dernières années mais cela reste à confirmer avec l'établissement des comptes administratifs 2020 au vu du contexte sanitaire actuel et du ralentissement de l'économie.

De plus, le PLF 2021 prévoit l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA, repoussée lors des lois de finances 2019 et 2020. La première phase débutera dès janvier 2021 (dématérialisation de la procédure). Le taux de FCTVA reste inchangé : 16,404 % appliqué au montant TTC des biens acquis.

En outre, un abondement exceptionnel de la **DSIL** de 1 milliard d'euro permettra de financer des investissements dès le premier trimestre 2020 et en 2021 (cf. Plan de relance).

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2020 et pour 2021 :

	2020	PLF 2021
FCTVA	6 Mds€	6,5 Mds€
DSIL	570 M€	570 M€
DSIL abondement exceptionnel	1 Mds€	
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	9 Mds€	8,5 Mds€

12.2 Eligibilité des dotations d'investissement

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<i>Eligibilité</i>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<i>Objet</i>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Economique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
<i>Attribution</i>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

PARTIE II – LA RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2016-2020

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Rétrospective 2016-2020

Le débat d'orientation budgétaire 2020 a présenté par grands postes budgétaires, la rétrospective 2016 – 2019 de la section de fonctionnement. Les **recettes réelles de fonctionnement** évoluent positivement sur la période 2016 – 2019 de près de 0,78 % en moyenne.

En K€	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	21 249	20 845	21 771	21 484
Évolution annuelle	1,90 %	-1,90 %	4,40 %	-1,30 %
Dont fiscalité directe	13 545	13 790	14 069	14 405
Évolution annuelle	0,60 %	1,80 %	2,00 %	2,40 %
Dont fiscalité autres	2 315	2 372	2 301	2 744
Évolution annuelle	16,00 %	2,50 %	-3,00 %	19 %
Dont Dotations	2 968	2 766	2 617	2 473
Évolution annuelle	-15,00 %	-6,80 %	-5,40 %	-5,50 %
Dont autres recettes	2 421	1 917	2 888	1 961
Évolution annuelle	27,90 %	-20,80 %	50,70 %	-32,10 %

Moyennes évolution RRF 2016-2019	0,78 %
Moyennes évolution fiscalité directe 2016-2019	1,70 %
Moyenne évolution dotations 2016-2019	-8,18 %
Moyenne évolution autres recettes 2016-2019	6,43 %

Avec intégration des résultats prévisionnels d'exercice 2020, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement ralentit (0,22 % en moyenne).

En K€	2016	2017	2018	2019	2020 *
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	21 249	20 845	21 771	21 484	21 051
Évolution annuelle	1,90 %	-1,90 %	4,40 %	-1,30 %	-2,02 %
Dont fiscalité directe	13 545	13 790	14 069	14 405	14 640
Évolution annuelle	0,60 %	1,80 %	2,00 %	2,40 %	1,63 %
Dont fiscalité autres	2 315	2 372	2 301	2 744	2 527
Évolution annuelle	16,00 %	2,50 %	-3,00 %	19 %	-8 %
Dont Dotations	2 968	2 766	2 617	2 473	2 472
Évolution annuelle	-15,00 %	-6,80 %	-5,40 %	-5,50 %	-0,04 %
Dont autres recettes	2 421	1 917	2 888	1 961	1 412
Évolution annuelle	27,90 %	-20,80 %	50,70 %	-32,10 %	-28,00 %

* estimation

Moyennes évolution RRF 2016-2020	0,22 %
Moyennes évolution fiscalité directe 2016-2020	1,69 %
Moyenne évolution dotations 2016-2020	-6,55 %
Moyenne évolution autres recettes 2016-2020	-0,46 %

En effet, bien que l'évolution sur 5 ans du produit issu de la fiscalité directe demeure en hausse à près de 1,7 % (accroissement des bases fiscales, la commune n'ayant pas augmenté ses taux de depuis 1997), l'évolution des dotations et participations ralentit plus fortement. Ceci étant dû à la mise en place des différents dispositifs de diminution des concours d'État : contribution au redressement des finances publiques et mécanisme d'écrêtement (DGF, DNP).

Une diminution importante des autres recettes réelles de fonctionnement se dessine sur 2020, comprenant les produits des services, elles chutent de 28 % par rapport à 2019, conséquences de la crise sanitaire sur la fermeture des services.

Concernant l'évolution des **dépenses réelles de fonctionnement** sur la période 2016-2019, elles diminuent en moyenne de près de -0,77 %, soulignant les efforts entrepris sur la gestion des charges qui permettent d'absorber, sans augmentation, les charges de personnel et l'augmentation des contributions de la commune (carence issue de la loi Solidarité Renouvellement Urbain - SRU, FPIC).

En K€	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	18637	18481	18644	18336
ev	-1,5%	-0,8%	0,9%	-1,7%
Charges de personnel	9550	9564	9177	9231
ev	-0,1%	0,1%	-4,0%	0,6%
Charges à caractère général	3479	3730	3852	3563
ev	-4,7%	7,2%	3,3%	-7,5%
Autres charges de gestion courante	3106	2035	2727	2706
ev	-1,1%	-34,5%	34,0%	-0,8%
Atténuation de charges : AC – FPIC et SRU	2333	2549	2639	2671
ev	-2,1%	9,2%	3,6%	1,2%
Intérêts de la dette	162	152	142	142
ev	-10,5%	-6,2%	-6,6%	0,0%
Dont autres dépenses	11	14	107	20
ev	8,2%	38,0%	645,9%	-81,3%

Moyenne évolution DRF 2016-2019	-0,77 %
Moyenne évolution Charges de personnel 2016-2019	-0,84 %
Moyenne évolution Charges générales 2016-2019	-0,43 %
Moyenne évolution autres charges courantes 2016-2019	-0,59 %
Moyenne évolution AC FPIC SRU 2016-2019	2,98 %
Moyenne évolution intérêt de la dette	-5,81 %
Moyenne évolution autres dépenses	152,70 %

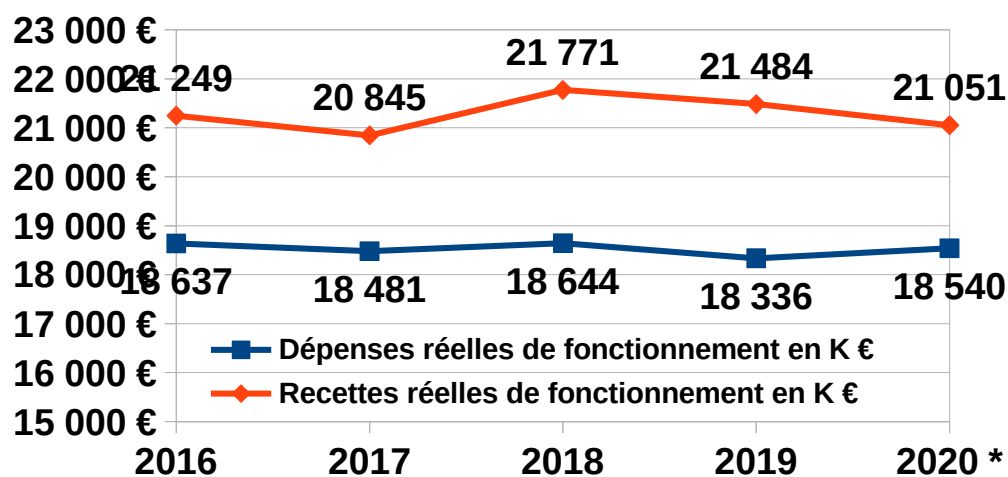
En intégrant les résultats prévisionnels de fin d'exercice 2020, la diminution des dépenses réelles de fonctionnement ralentit (- 0,39 % en moyenne). En effet, bien que les charges de personnel aient été contenues une nouvelle fois sur l'exercice 2020, les charges de fonctionnement augmentent du fait de la crise sanitaire.

En K€	2016	2017	2018	2019	2020 *
Dépenses réelles de fonctionnement	18637	18481	18644	18336	18540
ev	-1,5%	-0,8%	0,9%	-1,7%	1,1%
Charges de personnel	9550	9564	9177	9231	9210
ev	-0,1%	0,1%	-4,0%	0,6%	-0,2%
Charges à caractère général	3479	3730	3852	3563	3650
ev	-4,7%	7,2%	3,3%	-7,5%	2,4%
Autres charges de gestion courante	3106	2035	2727	2706	2877
ev	-1,1%	-34,5%	34,0%	-0,8%	6,3%
Atténuation de charges : AC – FPIC et SF	2333	2549	2639	2671	2598
ev	-2,1%	9,2%	3,6%	1,2%	-2,7%
Intérêts de la dette	162	152	142	142	135
ev	-10,5%	-6,2%	-6,6%	0,0%	-4,9%
Dont autres dépenses	11	14	107	20	70
ev	8,2%	38,0%	645,9%	-81,3%	250,0%

Moyenne évolution DRF 2016-2020	-0,39 %
Moyenne évolution Charges de personnel 2016-2020	-0,72 %
Moyenne évolution Charges générales 2016-2020	0,14 %
Moyenne évolution autres charges courantes 2016 - 2020	0,79 %
Moyenne évolution AC FPIC SRU 2016-2020	1,84 %
Moyenne évolution intérêt de la dette	-5,64 %
Moyenne évolution autres dépenses	172,16 %

* estimation

Les équilibres réels et de gestion prévisionnels 2020 gardent une certaine stabilité malgré la crise sanitaire.



2. L'exercice 2020 en fonctionnement – une prévision et une exécution budgétaire marquées par la crise sanitaire

- Du côté des recettes :

Des recettes minorées au fil de l'exécution budgétaire, conséquence directe de la fermeture et des réductions d'activités des services publics, pendant les différentes phases de la crise sanitaire (chapitre 70) :

Lors du vote de son Budget Primitif 2020 en juillet dernier, la commune a réduit ses prévisions de recettes des services publics de près de 24 %, soit une perte estimée à 388 429 €.

- Les recettes des usagers générées par les actions culturelles et l'enseignement artistique de la commune étaient estimées en baisse de près de 22 % (- 46 700 €)
- Celles des services scolaires étaient estimées en baisse de près de 33 % (- 207 465 €)
- Celles des structures sportives étaient estimées en baisse de près de 26 % (- 120 423 €).

Services publics	Chapitre 70	BP 2019	BP 2020	Evolution en €	En %
Culture et enseignement artistique	Billetterie spectacle	10 000,00 €	8 800,00 €	-1 200,00 €	-12,00 %
	Bibliothèques	15 000,00 €	8 500,00 €	-6 500,00 €	-43,33 %
	Conservatoire de musique	193 000,00 €	154 000,00 €	-39 000,00 €	-20,21 %
Enseignement	Restauration scolaire	605 000,00 €	384 681,00 €	-220 319,00 €	-36,42 %
	Garderie matin	32 000,00 €	14 839,00 €	-17 161,00 €	-53,63 %
	Etude soir	0,00 €	30 015,00 €	30 015,00 €	100,00 %
Sport	Utilisation site sportifs par partenaires	25 000,00 €	12 500,00 €	-12 500,00 €	-50,00 %
	Utilisation site sportifs EMS	60 000,00 €	51 665,00 €	-8 335,00 €	-13,89 %
	Redevances piscine Kubdo	370 000,00 €	273 412,00 €	-96 588,00 €	-26,10 %
	Distributeur piscine Kubdo	2 000,00 €	1 000,00 €	-1 000,00 €	-50,00 %
	Redevances raid Aqueduc	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €	-100,00 %
Autres redevances	Vente Mosaïque	7 200,00 €	8 000,00 €	800,00 €	11,11 %
	Panneaux photovoltaïques	52 000,00 €	53 000,00 €	1 000,00 €	1,92 %
	Mises en fourrière	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00 %
	Remboursements autres (CCAS / communes et redevables / MCB)	6 850,00 €	4 200,00 €	-2 650,00 €	-38,69 %
	Refacturations privés (enlèvements TAG, OFTA etc.)	87 100,00 €	88 300,00 €	1 200,00 €	1,38 %
	Remboursements liés à la gestion des ressources humaines (tickets restaurants notamment)	143 391,00 €	127 200,00 €	-16 191,00 €	-11,29 %
	Concessions cimetières	41 250,00 €	42 000,00 €	750,00 €	1,82 %
TOTAUX		1 610 541,00 €	1 222 112,00 €	-388 429,00 €	-24,12 %

Compte tenu des nouvelles mesures de fermetures décidées par le gouvernement, pour contrer la seconde vague du COVID19 à l'automne dernier, et afin de réajuster les prévisions de perte de recettes telles que constatées depuis le début de l'exercice, une décision modificative a été votée, réduisant de 127 240 € les prévisions de recettes du scolaire et des structures sportives. Ainsi, les prévisions tout au long de l'exercice budgétaire ont été réduites de près de 32 % (- 512 319 €).

Services publics	Chapitre 70	BP + DM 2019	BP + DM 2020	Evolution en €	En %
Culture et enseignement artistique	Billetterie spectacle	10 000,00 €	8 800,00 €	-1 200,00 €	-12,00 %
	Bibliothèques	15 000,00 €	8 500,00 €	-6 500,00 €	-43,33 %
	Conservatoire de musique	193 000,00 €	154 000,00 €	-39 000,00 €	-20,21 %
Enseignement	Restauration scolaire	605 000,00 €	349 681,00 €	-255 319,00 €	-42,20 %
	Garderie matin	32 000,00 €	11 339,00 €	-20 661,00 €	-64,57 %
	Etude soir	0,00 €	30 015,00 €	30 015,00 €	100,00 %
Sport	Utilisation site sportifs par partenaires	25 000,00 €	12 500,00 €	-12 500,00 €	-50,00 %
	Utilisation site sportifs EMS	60 000,00 €	51 665,00 €	-8 335,00 €	-13,89 %
	Redevances piscine Kubdo	370 000,00 €	173 412,00 €	-196 588,00 €	-53,13 %
	Distributeur piscine Kubdo	2 000,00 €	1 000,00 €	-1 000,00 €	-50,00 %
	Redevances raid Aqueduc	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €	-100,00 %
Autres redevances	Vente Mosaïque	7 200,00 €	8 000,00 €	800,00 €	11,11 %
	Panneaux photovoltaïques	52 000,00 €	53 000,00 €	1 000,00 €	1,92 %
	Mises en fourrière	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00 %
	Remboursements autres (CCAS / communes et redevables / MCB)	3 500,00 €	4 200,00 €	700,00 €	20,00 %
	Refacturations privés (enlèvements TAG, OFTA etc.)	87 100,00 €	88 300,00 €	1 200,00 €	1,38 %
	Remboursements liés à la gestion des ressources humaines (tickets restaurants notamment)	143 391,00 €	138 460,00 €	-4 931,00 €	-3,44 %
	Concessions cimetières	41 250,00 €	42 000,00 €	750,00 €	1,82 %
TOTAUX		1 607 191,00 €	1 094 872,00 €	-512 319,00 €	-31,88 %

Il est à prévoir au réel une perte encore plus significative de ces recettes, en effet en comparant le CA 2019 avec le CA prévisionnel 2020, ces redevances et ventes diminuent de près de 40 % soit une perte nette de 741 837 €.

Services publics	Chapitre 70	CA 2019	CA prévisionnel 2020	Evolution en €	En %
Culture et enseignement artistique	Billetterie spectacle	14 953,00 €	5 493,00 €	-9 460,00 €	-63,26 %
	Bibliothèques	15 366,00 €	7 000,00 €	-8 366,00 €	-54,44 %
	Conservatoire de musique	219 760,00 €	140 000,00 €	-79 760,00 €	-36,29 %
Enseignement	Restauration scolaire	647 889,00 €	350 000,00 €	-297 889,00 €	-45,98 %
	Garderie matin	18 701,00 €	11 000,00 €	-7 701,00 €	-41,18 %
	Etude soir	37 389,00 €	24 500,00 €	-12 889,00 €	-34,47 %
Sport	Utilisation site sportifs par partenaires	34 325,00 €	12 700,00 €	-21 625,00 €	-63,00 %
	Utilisation site sportifs EMS	68 642,00 €	51 211,00 €	-17 431,00 €	-25,39 %
	Redevances piscine Kubdo	408 271,00 €	155 000,00 €	-253 271,00 €	-62,04 %
	Distributeur piscine Kubdo	1 262,00 €	1 000,00 €	-262,00 €	-20,76 %
	Redevances raid Aqueduc	2 130,00 €	0,00 €	-2 130,00 €	-100,00 %
Autres redevances	Vente Mosaïque	8 682,00 €	7 032,00 €	-1 650,00 €	-19,00 %
	Panneaux photovoltaïques	53 504,00 €	53 000,00 €	-504,00 €	-0,94 %
	Mises en fourrière	169,00 €	1 999,00 €	1 830,00 €	1082,84 %
	Remboursements autres (CCAS / communes et redevables / MCB)	6 249,00 €	3 991,00 €	-2 258,00 €	-36,13 %
	Refacturations privés (enlèvements TAG, OFTA etc.)	137 892,00 €	96 037,00 €	-41 855,00 €	-30,35 %
	Remboursements liés à la gestion des ressources humaines (tickets restaurants notamment)	126 124,00 €	129 262,00 €	3 138,00 €	2,49 %
	Concessions cimetières	37 754,00 €	48 000,00 €	10 246,00 €	27,14 %
TOTAUX		1 839 062,00 €	1 097 225,00 €	-741 837,00 €	-40,34 %

Le contexte de crise sanitaire a également occasionné des adaptations de prévisions de recettes en matière d'impôts et de taxes (chapitre 73) :

Les recettes prévues issues des taxes relatives aux droits de place, de voirie et de ventes immobilières ont été revues à la baisse lors du vote du BP 2020 à hauteur de près de 27 % soit une perte estimée à près de 370 000 €.

Recettes pour l'occupation du domaine public (chap 73)	BP 2019	BP 2020	Evolution en €	En %	
Droits de place	Marché de détail	23 000,00 €	18 000,00 €	-5 000,00 €	-21,74 %
	Taxis	1 707,00 €	1 700,00 €	-7,00 €	-0,41 %
Droits de voirie	échafaudages, terrasses, point de vente	33 300,00 €	20 000,00 €	-13 300,00 €	-39,94 %
Autres taxes	Publicité	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 %
	Droits de mutation	1 250 000,00 €	900 000,00 €	-350 000,00 €	-28,00 %
TOTAUX		1 378 007,00 €	1 009 700,00 €	-368 307,00 €	-26,73 %

Toutefois, les inquiétudes du début de la crise, quant à la diminution des transactions immobilières (DMTO) seront relativisées. Soucieuse d'adapter son exécution budgétaire à la réalité, la commune par décision modificative, relèvera le montant de ces prévisions de recettes (+ 40 598 €).

Enfin, l'ensemble des tarifs municipaux ont été votés sans augmentation.

Une participation directe de l'État :

Pendant les différentes phases de crise, l'État a déclenché des mécanismes d'aides aux collectivités, acteurs de premier plan dans la lutte contre l'épidémie, par la mise en place d'un appel à subvention pour l'achat des masques pendant la première phase de crise. La commune espère se voir notifier d'ici la fin d'exercice une subvention de près de 60 000 € correspondant à 160 000 € d'achats de masques, commandes réalisées entre le 8 avril et le 1^{er} juin 2020.

En outre, l'État est intervenu du côté de la dépense en imposant par arrêté du 7 mai 2020 un taux de TVA réduit à 5,5 % pour les masques de protection et produits destinés à l'hygiène corporelle adaptés à la lutte contre la propagation du virus.

- *Du côté des dépenses :*

En premier lieu, la *gestion des ressources humaines* a été impacté par la crise sanitaire.

En effet, la Ville a conservé l'intégralité des rémunérations aux agents qu'ils soient titulaires, contractuels, sur des postes permanents ou non. Toutefois quelques économies budgétaires pourront se mesurer à la clôture, pendant les 8 semaines de fermetures (phase 1 du confinement Mars-Avril 2020) en termes de remplacements ponctuels occasionnels (renforts pour la saison estivale du Kubdo principalement).

L'absentéisme a nécessairement augmenté du fait des absences liées au COVID dès la première phase de dé confinement (Mai 2020). Le service scolaire comptabilise depuis septembre 331,50 heures de remplacement.

Une prime a été versée aux agents soumis à des sujétions particulières et exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour un montant de 41 500 €.

Une économie de dépense sur la fourniture de tickets restaurants est estimée à 20 000 € car il n'y a pas eu de délivrance de titre repas aux agents confinés pendant la première phase. En revanche une diminution de 10 000 € des régularisations en recettes est également estimée.

En second lieu, *les dépenses de charges de fonctionnement général* ont également été impactées par la crise sanitaire :

En matière de dépenses immédiates pour lutter contre l'épidémie, la commune a immédiatement prévu, lors du vote de son BP 2020, 245 150 € de dépenses supplémentaires. Ces postes de dépenses ont été réajustés à + 133 000 € en deuxième phase de confinement (DM).

Dépenses supplémentaires – COVID	Prévus au BP20	Réajustements DM-AS
Fournitures d'entretien et de protections spécifiques	200 677,89 €	82 690,00 €
Thermomètres écoles	6 416,36 €	0,00 €
Surveillances	28 106,85 €	0,00 €
Communication de crise à la population	5 764,00 €	0,00 €
Informatique (télé travail, dématérialisations)	4 184,88 €	250
Dépenses imprévues	0,00 €	50 000,00 €
TOTAUX	245 149,98 €	132 940,00 €
Total BP réajusté	378 089,98 €	

Début décembre 2020, l'ensemble de ces dépenses réalisées se chiffre à près de 304 500 € :

- 284 154 € de dépenses de fonctionnement, qui représentent 7,25 % du budget de charges à caractère général
- 20 297 € de dépenses d'investissement en équipements informatiques soit 16,5 % du budget prévu pour les dépenses totales de la DSI.

La commune a également adapté ses prévisions en matière de *dépenses courantes* du fait de la crise sanitaire concernant la restauration scolaire. Ces prestations ont été budgétées à 262 765 €, en diminution de 36 % par rapport au BP 2019 (-149 235 €).

Enfin, concernant les dépenses de nettoyage des locaux, les prévisions budgétaires n'ont pas été réduites pour cause de service minimum prévu, notamment pour la gestion scolaire et un protocole renforcé de nettoyage pour la lutte contre l'épidémie. Toutefois, il est estimé un volume de près de 18 000 € de dépenses « évitées » depuis mars sur ces prestations externalisées.

Il en est de même pour les budgets dévolus aux fluides dont les budgets n'ont pas été réduits lors du vote du BP. En effet, la piscine du Kubdo, tout comme les écoles, la RPA, l'Hôtel de Ville et les crèches sont restés chauffés lors du 1^{er} confinement. Toutefois au 1^{er} août 2020, un nouveau contrat de chauffage a été conclu sur des prix relativement bas (gaz) du fait de la crise sanitaire (prix de l'énergie en baisse).

Pour la piscine du Kubdo, les services évaluent déjà une baisse de 18 % par rapport à 2019 des consommations de gaz entre janvier et septembre 2020. Entre janvier et novembre 2020, la consommation d'électricité baisserait de 8 %. Enfin pour les consommations d'eau, elles s'inscrivent en diminution de 15 % pour la période janvier-octobre 2020.

Les écoles, bâtiments sociaux et structures sportives, fermés au 1^{er} confinement mais ré ouverts au second pour les scolaires, devraient également constater une plus faible consommation énergétique.

Conclusion sur les impacts de la crise sanitaire des prévisions budgétaires :

En combinant les prévisions de perte de recette et les dépenses supplémentaires :

- près de 760 000 € de perte de recettes estimées
- près de 96 000 € de dépenses supplémentaires prévues

Autre fait marquant :

- la Dotation de Solidarité Communautaire métropolitaine qui devait doubler mais s'est finalement maintenue au même niveau qu'en 2019.

B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Rappel méthodologique :

Les budgets d'investissement se répartissent entre plusieurs catégories de dépenses :

- Les dépenses d'équipements :
 - subventions versées
 - dépenses catégorisées en opérations spécifiques
 - dépenses que sont les crédits de paiement sur APCP (pluri annualité, délibération spécifique)
 - les dépenses hors opérations
- Les dépenses financières :
 - emprunt
 - participations à des entreprises (dividendes)
 - autres immobilisations financières
- les opérations pour compte de tiers

⇒ ces trois catégories de dépenses « équipement – financière – Opérations pour Compte de Tiers » représentent les dépenses réelles d'investissement

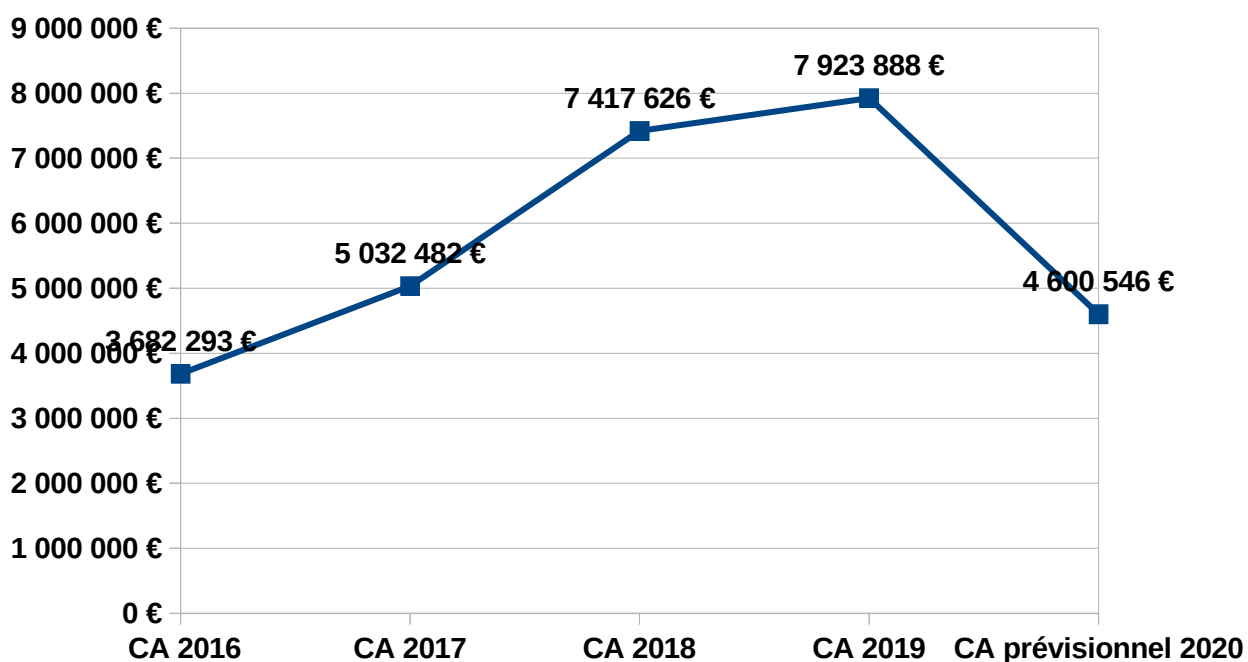
- Les dépenses d'ordre :
 - opérations d'ordre entre sections
 - opérations patrimoniales
 - imprévues (nouvellement rajouté au BP 2020)

- Les déficits potentiellement reportés de l'exercice précédent

2. Evolution des dépenses réelles d'investissement sur la période 2016-2020

Sur la période 2016-2020, l'évolution des **dépenses réelles d'investissement** (avec comptabilisation des restes à réaliser) ralentit. Elles évoluaient en moyenne à +27 % par an sur la période 2016-2019 puis à seulement 13 % avec intégration du réalisé prévisionnel de fin d'exercice 2020.

Dépenses d'investissement – RAR compris	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA prévisionnel 2020
Subventions versées	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	608 175,50 €	138 271,10 €
Opérations d'équipement	3 218 893,07 €	4 592 332,46 €	7 002 876,78 €	7 003 112,96 €	3 819 045,81 €
Emprunt / dépenses financières	300 027,61 €	308 308,14 €	314 139,95 €	262 829,23 €	585 800,00 €
OCT	163 372,78 €	118 840,98 €	100 609,00 €	49 770,76 €	57 429,20 €
TOTAL dépenses réelles	3 682 293 €	5 032 482 €	7 417 626 €	7 923 888 €	4 600 546 €
<i>Evolution en % par rapport n-1</i>		<i>17%</i>	<i>37%</i>	<i>47%</i>	<i>7%</i>
					<i>-42%</i>



3. L'exercice 2020 en investissement

→ Les dépenses d'équipement les plus significatives (réalisations supérieures à 100 000 €) :

Projets significatifs 2020	Montants réalisés
Travaux d'amélioration du chauffage et de la climatisation du Méridien, extension de la climatisation du cinéma	124 000,00 €
Etude et travaux pour les installations de ventilation de la MJC	128 200,00 €
Travaux de production de chaud et de froid à l'Ellips	102 100,00 €
Achats de véhicules	181 000,00 €
Extension de la vidéo protection	126 100,00 €
Éclairage public avenue de Llimburg RD 342	263 000,00 €
Première phase menuiseries et volets roulants de l'école Paul Fabre	159 200,00 €
Végétalisation de la cour d'école primaire Robert Schuman	145 800,00 €
Étude stratégie patrimoniale et programmation urbaine	87 000,00 €

La commune gère ses plus grands projets par le biais des APCP Autorisations de Programme et crédits de paiement :

- Piscine du **Kubdo** (cf. expertise en cours) - report des crédits de paiement
- Finalisation du **chantier de l'Hôtel de Ville** : opération achevée, signalétique intérieure installée en novembre 2020. Les derniers décomptes de travaux sont en cours de traitement tandis que le mobilier, sera commandé et payé sur l'exercice budgétaire 2021 (reports de crédits)
- Poursuite des travaux de réhabilitation, restructuration et extension de **l'école de la Plaine** : derniers décomptes de travaux, solde de la maîtrise d'œuvre 2021
- Poursuite des travaux de **l'Église du Centre** : première tranche (façades et mise en accessibilité) en cours d'achèvement, la réception des travaux s'étant déroulée fin novembre 2020. Les derniers décomptes de travaux et le solde de la maîtrise d'œuvre devraient être réglés sur l'exercice 2021.
- Création d'une APCP pour la rénovation et mise en valeur de **l'aqueduc du Gier**
- Création d'une APCP pour la réhabilitation du gymnase **Barlet** (premiers crédits de paiement 2021)

→ Les autres dépenses réelles d'équipement de l'exercice 2020 :

- Les dépenses financières (remboursement capital de la dette) se sont élevées à 585 800 € pour 2020.
- Les opérations pour compte de tiers seront réalisées à hauteur de 57 429 € pour 2020 (projet nature)
- Les subventions d'investissement versées (vélos électriques et logements sociaux) pour 138 271 €.

C/ LES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE FIN D'EXERCICE 2020

Toutes choses égales par ailleurs et en attente de consolidation de la fin d'exercice, les résultats prévisionnels en fonctionnement et en investissement sont :

- un excédent de près de 3 400 000 € pour la section de fonctionnement
- un faible déficit, de près de 30 000 € pour la section d'investissement

Concernant les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement :

- **L'équilibre de gestion :**

Dépenses de fonctionnement	CA prévisionnel 2020	Recettes de fonctionnement	CA prévisionnel 2020
011 Charges à caractère général	3 650 000,00 €	013 Atténuations de charges	67 000,00 €
012 Charges de personnel	9 210 095,00 €	70 Produits des services	1 098 195,00 €
014 Aténuation de charges	2 598 151,00 €	73 Impôts et taxes	17 167 577,00 €
65 Autres charges courantes	2 877 748,00 €	74 Dotations et participations	2 472 269,00 €
		75 Autres produits de gestion	39 600,00 €
Total - Dépenses de gestion	18 335 994,00 €	Total -Recettes de gestion	20 839 407,00 €

L'équilibre de gestion est prévu à hauteur de + 2 503 413 €.

- **L'équilibre réel :**

Dépenses réelles fonctionnement	CA prévisionnel 2020	Recettes réelles fonctionnement	CA prévisionnel 2020
Dépenses de gestion	18 335 994,00 €	Recettes de gestion	20 839 407,00 €
66 – Charges financières	135 000,00 €	76 – Produits financiers	0,00 €
67 – Charges exceptionnelles	70 065,00 €	77 – Produits exceptionnels	213 348,00 €
Total - Dépenses réelles	18 541 059,00 €	Total -Recettes réelles	21 052 755,00 €

L'équilibre réel est prévu à hauteur de + 2 511 696 €.

Avec intégration des écritures d'ordre :

- Soit 682 823 € en dépenses (amortissements)
- et 1 569 825 € en recettes (corrections des amortissements sur subventions octroyées ; travaux en régie ; excédent reporté du fonctionnement 2019 pour 1 500 000 €)

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement se chiffre à 3 398 000 € soit près de 25 % d'augmentation, permis grâce à l'affectation d'un excédent reporté de 1 500 000 €. Il s'agira de la principale source de financement des opérations d'investissement prévues pour 2021.

Concernant les équilibres de la section d'investissement, il est prévu un déficit prévisionnel de 30 000 € compte tenu des prévisions de réalisations en recettes et en dépenses. L'exécution s'est faite au plus près de la réalité.

Investissement	BP 2019	CA 2019	Crédits ouverts 2020	Prévisionnel CA 2020
Equilibre	0 €	977 427 €	0 €	-30 071 €
Recettes	9 046 388 €	11 548 092 €	7 355 634 €	5 432 801 €
Dépenses	9 046 388 €	10 570 665 €	7 355 633 €	5 462 872 €

PARTIE III – PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT 2021-2025

A / UN MANDAT POUR UN ART DE VIVRE FIDÉSIEEN

Le nouveau mandat place une ambition forte pour le territoire et ses habitants, tout en poursuivant une gestion d'excellence et la volonté d'une amélioration continue du service public. Devant une capacité d'action rendue toujours plus difficile, les orientations budgétaires traduisent une volonté politique toujours plus ambitieuse dans le souci permanent de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de l'endettement et sans augmenter les taux d'imposition communaux.

Une gestion budgétaire stricte et respectueuse des contribuables est la fondation d'un accompagnement public optimal. Notre collectivité a également pour rôle de soutenir les initiatives individuelles et collectives et de contribuer à une dynamique d'investissement vertueuse. Cette ambition publique est au service de l'ensemble des acteurs économiques.

La crise sanitaire agit comme un révélateur ; la bonne gestion comme un facilitateur. L'attentisme classique des années préélectorales conjugué à l'incertitude exceptionnelle de crise sanitaire inquiète légitimement les entreprises. Les collectivités locales sont au cœur du soutien de l'économie. Dès lors, nous avons une responsabilité collective à engager l'économie dans une dynamique d'investissement. La bonne gestion de notre ville permet aujourd'hui d'ouvrir les possibles en soutenant une politique volontariste, ceci dès le début de mandat.

* Penser l'urbanisme pour mieux défendre le patrimoine végétal et rendre la ville plus belle, plus humaine, plus durable et plus innovante

Défendre l'art de vivre fidésien suppose d'avoir une vision de la ville en matière d'urbanisme. La stratégie de la ville consiste à être pro-active en passant un marché d'architecte urbaniste afin de dessiner les secteurs en évolution pour éviter le mitage de chaque construction de promoteur, harmoniser les projets avec l'esprit d'un quartier, adapter les accès, la végétalisation, la mixité sociale. La demande est également faite à la Métropole d'inscrire au PLUh un remembrement pour tout projet immobilier, une modification de certains zonages, une étude urbaine pour le quartier de la Plaine afin de préserver son identité de faubourg et son dynamisme commercial, une OAP pour le quartier de Chantegrillet sur la base du résultat de la concertation. La municipalité travaillera également à une procédure et à un projet qualitatif et innovant pour l'ancienne école de Chantegrillet. La requalification du quartier de Beaunant ouvrira, grâce à un urbanisme pro-actif, la possibilité d'améliorer le traitement des zonages PPRNi et monuments historiques.

Penser la ville pour qu'elle soit plus durable et innovante passe par une stratégie en matière d'équipements publics comme de mobilité.

La stratégie patrimoniale permettra d'établir et de programmer la mise en performances énergétiques des équipements publics mais aussi de rationaliser les équipements au regard des besoins actuels et futurs des habitants.

Un travail sur les mobilités est également conduit. Au budget 2021 est inscrit le désenclavement piétonnier des quartiers du Plan du Loup et de Sainte Barbe qui comportent un certain nombre d'établissements et d'équipements. Ce projet qui attend encore l'accord de la Métropole pour relier le collège permettra de mailler toute une partie du plateau de mobilités douces.

Concernant, le renfort des transports en commun, des demandes sont de nouveau effectuées pour accroître la fréquence des bus et un meilleur maillage des stations VeloV sur le territoire. En parallèle, il s'agira de mieux connecter nos itinéraires cyclables au réseau métropolitain. De même, la subvention allouée à l'achat d'un vélo à assistance électrique augmente dès 2021.

Un rapprochement avec la mairie de Lyon 5ème est déjà en place pour travailler l'axe fort rue du commandant Charcot en ligne propre de bus tout en préservant la dynamique commerciale par une meilleure organisation du stationnement.

Dans le cadre du plan de renouvellement de l'éclairage urbain, abordé sous l'angle de l'environnement et de l'innovation, la ville souhaite inscrire le déploiement de bornes de recharge sur candélabres pour les véhicules électriques, afin de faciliter l'acquisition par les Fidésiens de ce type de véhicules.

Parce que penser une ville durable et innovante vaut le jour comme la nuit, un grand plan Lumière sera lancé dès 2021 avec une première enveloppe de travaux. Outre les bornes de recharge, cette stratégie en matière d'éclairage urbain comporte un renouvellement complet des luminaires vieillissants ou n'ayant pas les performances énergétiques optimales, la mise en place d'un pilotage centralisé de l'ensemble du parc, la diminution des intensités d'éclairage avec préservation des trames vertes et bleues, un renfort de la sécurité par l'éclairage du point de vue de la délinquance comme de la sécurité routière, une valorisation de chacun des quartiers par un traitement adapté aux spécificités des centralités commerciales, une refonte de l'éclairage de fin d'année correspondant à la période de l'avent et du passage à la nouvelle année.

Le bien-être des habitants réside dans une ville paisible, un urbanisme harmonieux et une nature valorisée. Sainte Foy-lès-Lyon est le balcon vert de la Métropole. Ce patrimoine naturel, exceptionnel en milieu urbain, doit être conservé. Pour le préserver, les politiques publiques ne peuvent vouloir seulement figer l'existant, toujours périssable, notamment en raison des sécheresses, mais au contraire investir pour faire vivre ce patrimoine naturel et végétal. Le budget comprend la première phase du grand projet d'embellissement et de vitalisation du centre-bourg avec la valorisation du Clos Cardinal et de l'esplanade Lichfield. Le Clos Cardinal sera aménagé afin d'être paysagé, plus accessible aux personnes à mobilité réduite, sécurisé, avec une mise en valeur des différents points de vue sur le chevet et la façade ouest de l'église restaurée, mais aussi sur Lyon et les Alpes. Cet espace offrira également une surface de stationnement végétalisée en prévision d'une piétonisation et végétalisation de la place Ricard, ce qui permettra une meilleure circulation, plus apaisée, entre ces différents espaces du cœur de ville tout en préservant le commerce de proximité. L'esplanade Lichfield fait partie de l'étude dans la perspective de travailler les liaisons des différents espaces et de valorisation de cette esplanade (végétation, chevet de l'église, installation d'une table d'orientation...).

La plantation d'arbres sera de nouveau un axe fort dans le budget des espaces verts, à la fois en régie et à travers le marché à bons de commande. Il s'agit de remplacer les arbres révélés comme fragiles par les diagnostics réalisés régulièrement, d'adapter les espèces aux grands changements climatiques, d'anticiper la fin des cycles de vie pour maintenir la même canopée. Une réflexion interne sur le traitement végétal des entrées de villes sera également conduite.

Préserver l'environnement et la qualité de vie des Fidésiens passe par des projets urbains humains et durables. La mise en valeur des parcs, jardins et entrées de ville se poursuivra, notamment pour le parc de la Mairie et le quartier Saint-Luc à la suite des travaux d'aménagement de voirie. La mise en valeur des berges de l'Yzeron se poursuit à travers la requalification de l'avenue Paul Dailly pour une circulation plus apaisée, une végétalisation importante et le développement des modes doux de déplacement avec une large piste cyclable. Préserver la qualité de vie, c'est préserver l'identité fidésienne à travers le patrimoine naturel et l'histoire de la commune. La préservation des mûriers d'une part et à la vigne de Montray d'autre part, deux éléments forts de l'identité d'un terroir fidésien. Dans le cadre des actions du projet Nature, une étude est conduite pour une signalétique patrimoniale et environnementale avec un projet culturel sur les différents parcours.

Cette volonté d'un aménagement du territoire protecteur de la qualité de vie des Fidésiens passe par des mesures de protection des espaces naturels sensibles. Les Balmes, élément naturel géologique fragile, vont faire l'objet de nouvelles démarches pour leur sécurisation. Une procédure auprès du tribunal administratif sera initiée en 2021 pour la bonne gestion des écoulements des eaux pluviales et la réalisation de travaux de sécurisation sur la Balme des Santons. On devrait également connaître les résultats de l'étude relative à la balme de Taffignon dont le périmètre d'investigation a été élargi jusqu'à la Gravière. La gestion de l'eau est une préoccupation majeure. Un travail a déjà été réalisé pour diminuer l'impact de l'arrosage et récupérer les eaux. Des démarches en partenariat avec l'agence de l'eau et le Sagyrc permettent de poursuivre l'action entreprise et d'identifier de nouveaux leviers.

* Préserver la qualité de vie des Fidésiens en renforçant la stratégie et les moyens en matière de sécurité et en développant la citoyenneté

La ville de Sainte-Foy-lès-Lyon bénéficie du taux de délinquance le plus bas du Rhône. La majorité municipale souhaite que cette donnée favorable soit maintenue et renforcée afin de garantir aux habitants une qualité de vie et une qualité de ville.

Ste-Foy n'est pas isolée du reste du territoire métropolitain et national et subit parfois les évolutions de hausse d'une délinquance exogène plus globale. La stratégie sécurité repose sur trois axes : les équipements, l'augmentation des effectifs de la police municipale, et le renforcement de leur présence sur le terrain.

Les équipements font l'objet d'un investissement constant depuis plusieurs années. Tout d'abord, la vidéoprotection, initiée en 2016 et qui a été renforcée en 2020 par la centralisation des images ainsi que l'extension à 26 caméras du dispositif, sera de nouveau étendue. Un nouveau diagnostic sécurité est inscrit en investissement ainsi que de nouvelles caméras. Le maillage sera ainsi resserré et encore plus efficace. Le poste de police municipale sera délocalisé pour un lieu plus central et permettre ainsi une meilleure couverture du territoire. L'équipement de la police est cette année renforcé avec un nouvel outil radio permettant de communiquer avec la police nationale, ce qui facilite les coopérations opérationnelles. L'acquisition d'un véhicule pour une brigade canine est également prévue au budget.

Les effectifs de police municipale sont le deuxième levier de l'action en matière de sécurité et l'objectif est d'augmenter le nombre de policiers dès 2021.

Enfin, les patrouilles régulières jusqu'à 22H30 vont se multiplier. Un rapprochement avec La Mulatière est engagé pour une mise en place dès le printemps 2021. Cette mutualisation, alors que le territoire de La Mulatière représente un cinquième de celui de Sainte-Foy-lès-Lyon permettra de renforcer la présence en soirée, à la fois en augmentant le nombre de soirées (qui ont plus que doublé entre 2019 et 2020) mais également de passer à deux patrouilles lorsque la situation le nécessitera.

La prévention de la délinquance ou des nuisances passe par un travail partenarial. Les rencontres avec les différents acteurs, bailleurs sociaux, copropriétaires, acteurs socio-éducatifs, police nationale se sont intensifiées pour davantage de prévention et de coordination.

La citoyenneté est un axe important et structurant. Il est le fondement du respect des règles ainsi que du respect des biens et des personnes. Des rappels à la loi sont faits par Madame le Maire auprès des jeunes et de leurs parents lorsque des comportements le justifient. Le service *action jeunes* fait de la citoyenneté le cœur de son action. Le dialogue avec l'ensemble de la jeunesse du territoire est permanent, comme l'illustre le taux de retour du questionnaire réalisé auprès des 12-25 ans. Le futur Conseil Municipal de la Jeunesse sera accompagné par le SAJ. L'importance de ce CMJ, sera notamment illustrée par son association à une partie du budget d'investissement concernant le renouvellement du skate parc du parc Marius Bourrat.

* Accompagner les acteurs économiques pour renforcer l'activité et accroître le rayonnement de la ville

La richesse et le dynamisme de la ville proviennent du tissu entrepreneurial et commercial. En matière économique, l'année 2021 voit la création d'une plateforme digitale offrant la possibilité aux acteurs économiques locaux (commerces, services, voire toute entreprise locale) d'avoir une « vitrine virtuelle » permettant la présentation des produits et services, la réservation, la commande et le retrait en magasin ou la livraison. Ainsi, la ville accompagne les acteurs locaux à s'adapter aux nouvelles habitudes des consommateurs, à élargir leur marché, à franchir sans difficulté la frontière numérique. L'objectif est de permettre aux entreprises enracinées sur le territoire et contribuant à sa vitalité, de se développer et de répondre toujours davantage aux besoins des Fidésiens. Cette action s'inscrit dans la continuité de la politique de soutien aux initiatives locales, comme le travail conduit de mise en réseau des entreprises et des commerçants à travers le Réseau des Entreprises Fidésiennes, acteur incontournable de la dynamique économique de la commune mais aussi les différents forums organisés pour les entreprises. Le travail de proximité en cette période sanitaire se poursuit avec la CCI, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les entreprises et les commerçants.

L'accompagnement des acteurs économiques passe par l'aménagement du territoire et par un souci porté sur chaque quartier : le plan lumière lancé à partir de 2021 prévoit un traitement de chaque centralité commerciale afin de les valoriser et d'animer davantage les fins d'année. Le quartier de la Plaine – Chantegrillet comme précédemment mentionné, fait l'objet d'une étude urbaine pour le maintien notamment du dynamisme commercial, le centre bourg verra ses espaces et places retravaillés dans le cadre du grand projet de mandat pour en accroître l'attractivité commerciale, les quartiers de la Gravière et de Beaunant devront faire l'objet d'un travail spécifique pour anticiper les retombées des nouveaux aménagements des avenues de Limburg et Paul Dailly.

* Accompagner les familles, toutes les générations et les plus fragiles

Le projet du précédent mandat « la mairie de demain », avait permis le développement des rendez-vous en ligne et la mise à disposition de services numériques (portail famille, ..) mais également un important programme d'aménagement et de réhabilitation des bâtiments publics (espace de recueillement du cimetière, réhabilitation des crèches, groupes scolaires de la Plaine, de Châtelain, courts de tennis municipaux, Résidence pour personnes âgées *Le Clos Beausoleil*, etc) pour la mise à disposition d'équipements performants et de services de proximité.

Pour pérenniser un service public de qualité et avoir des bâtiments toujours plus performants, la stratégie patrimoniale définie en 2021 planifiera le plan d'action et de travaux nécessaires pour la ville de demain.

Une volonté forte est toujours portée aux enjeux d'éducation, avec pour 2021 : la réfection des menuiseries et des volets roulants de l'école Paul Fabre ; la poursuite du plan de végétalisation des cours d'école et du plan d'équipement numérique des écoles et l'attention particulière portée à la restauration scolaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. La ville de Ste Foy s'inscrit pleinement dans la démarche du label ECOCERT pour l'utilisation de produits biologiques et locaux dans les menus et la qualité des repas fournis.

De même, le niveau d'interventions pédagogiques sport et culture en milieu scolaire est maintenu, lequel va très largement au-delà des obligations légales en la matière.

Parce qu'une attention renforcée doit être portée aux enfants les plus en difficulté et les plus fragiles, un travail avec l'éducation nationale et l'association AMELY s'engage dès cette année.

Enfin, les écoles privées, qui accueillent plus de 300 enfants fidésiens, ont désormais une subvention à hauteur des enfants des écoles publiques.

Parce que la prise en charge du vieillissement et la lutte contre l'isolement sont des enjeux de société majeur, la Ville lance auprès des acteurs du territoire une consultation dont l'objectif est de partager les moyens et les indicateurs de repérage des personnes isolées afin de proposer des actions de sensibilisation et de prévention pertinentes et partagées. Dans le cadre du maintien à domicile, le travail sera de proposer une prise en charge adaptée, personnalisée et évolutive des personnes âgées en développant aussi les collaborations (Ehpad, médecins..)

De plus, une réflexion est lancée autour de l'accueil de jour, de son développement et de son éventuelle possibilité de mutualisation à l'échelle de notre territoire métropolitain.

Enfin, pour faire face aux difficultés du quotidien et selon les réelles problématiques exprimées, la mise en place de dispositifs tels que des permanences numériques d'écrivain public (aide pour les démarches administratives, aide aux courriers), des ateliers en libre accès, un guide senior pour les démarches administratives pourront être envisagés

La richesse de la vie collective et la réponse aux besoins des habitants reposent également sur le travail et le dynamisme des associations du territoire. La Ville poursuivra son engagement en faveur du tissu associatif par la voie du maintien de l'enveloppe globale des subventions, de la mise à disposition gratuite des locaux communaux et des supports de communication. Dès l'année 2021, les ateliers de la vie associative, crise sanitaire obligeant leur annulation en 2020, seront relancés

Dans une réflexion stratégique pour le monde associatif, un engagement budgétaire est pris en 2021 pour la réalisation d'un programme pour un lieu de vie culturelle, sportif et associatif, dans une vision innovante permettant de répondre aux nouveaux besoins, avec des moyens performants mis à leur disposition. Il s'agit d'un axe fort du mandat.

* Un art de vivre fidésien empreint de culture, de patrimoine, de sport, d'ouverture et d'excellence

L'objectif demeure de rendre la culture accessible à tous, de favoriser rencontres et échanges culturels et d'associer les acteurs du territoire, associatifs et scolaires notamment, afin de créer de nouvelles synergies.

La Ville lancera en 2021 la 7^e édition de sa saison culturelle, laquelle rencontre toujours un large public et dont le rayonnement au sein de la Métropole monte en puissance. Nouveauté : la programmation de cafés-théâtres. Cette ambition culturelle s'appuie sur les équipements tels que l'espace Jean Salles et l'Ellipse mais aussi sur l'espace public et sur un partenariat renforcé avec La Mulatière.

L'ouverture culturelle est aussi une ouverture aux différents outils et médias. Le développement du numérique permet pour l'ensemble de la culture d'avoir un autre moyen de rayonnement : des conférences sont nouvellement mises en ligne, un nouveau site internet pour la bibliothèque est mis en place,

La Bibliothèque municipale, dans le cadre de la politique d'ouverture culturelle souhaite poursuivre son objectif d'accueil de tous les publics et de faire de l'établissement un lieu de rencontres et de séjour, de participations et d'échanges, porteur d'événements et d'animations thématiques. L'objectif est de faire de la Bibliothèque un tiers lieu, avec un jardin de lecture, pour poursuivre toujours davantage cette démarche d'ouverture de la culture vers d'autres espaces et d'autres publics. Un système de commande en ligne des livres, avec retrait à la bibliothèque est mis en place de manière perenne pour 2021.

Le Conservatoire de Musique et de Danse continue à œuvrer au quotidien pour rayonner auprès de l'ensemble des Fidésiens et des métropolitains, en développant ses actions pédagogiques « hors les murs », auprès des personnes âgés, de la petite enfance et des écoles. Des cours à distance sont également accessibles et constituent un nouvel axe de développement.

Le monument du centre historique de Sainte-Foy qu'est l'église a fait l'objet d'importants travaux ayant permis une mise en valeur non seulement de l'édifice mais participe également à l'embellissement du centre-ville avec un traitement des façades particulièrement réussi. Cette restauration s'accompagnait de la mise en accessibilité, de fouilles archéologiques ayant occasionné des découvertes médiévales majeures, d'une démarche de souscription à travers la fondation du patrimoine afin d'alléger le coût financier mais aussi de promouvoir, à travers les campagnes de souscription, ce patrimoine fidésien. Le dossier pour une inscription de l'église Sainte-Foy aux monuments historiques, enrichi des découvertes des fouilles et du nouveau recensement des richesses de l'édifice, sera examiné en 2021 par les services de l'État. Dans la continuité de l'action conduite, il s'agit par cette inscription aux monuments historiques de pouvoir solliciter des subventions auprès de la DRAC pour la seconde phase de restauration, concernant l'intérieur de l'édifice.

Le monument emblématique de la Mission Bern 2018 qu'est l'Aqueduc du Gier a fait l'objet d'une autorisation de programme en 2020. Les travaux de sauvegarde concernant la phase 2, sur les piliers 9 et 10, avenue de la Libération, permettront la sécurisation du site ainsi qu'un embellissement de cette partie de l'édifice située en milieu urbain. Ces travaux s'accompagnent d'une politique de rayonnement et de mise en valeur de ce patrimoine, conformément au dossier qui a été présenté à la Mission Bern. Une borne interactive sera installée à Beaunant au printemps dans le cadre d'un parcours éducatif et culturel.

Vecteur de lien social, de bonne santé et d'épanouissement, le sport reste un axe majeur de la politique municipale. Le programme d'investissement prévu entre en cohérence avec l'ambition de rayonnement de la ville autour des valeurs humaines et sportives

La construction d'un nouveau court de tennis couvert permettra de développer l'école de tennis, ce qui est en adéquation avec les priorités de la Ville en matière éducative et de jeunesse. Il aura aussi pour but de renforcer le rayonnement du club de tennis qui fait partie des plus importants clubs du Rhône.

Les valeurs du sport président au projet de réhabilitation du gymnase Barlet tout particulièrement axé sur le handisport. Le développement du handisport fait partie de l'art de vivre de Sainte-Foy-lès-Lyon puisqu'il conjugue excellence et inclusion.

De même, les équipements sportifs du Plan du Loup feront l'objet d'importants travaux (arrosage pour le terrain de rugby, installation d'un système de ventilation au gymnase...).

Après le city stade des Provinces en 2020, le skate parc du parc Bourrat sera rénové et ce en concertation avec le conseil de la jeunesse afin de l'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles pratiques du sport en liberté.

Enfin, l'année 2021 verra le lancement de l'étude et de la concertation sur le projet phare du mandat : la création d'un nouveau pôle culturel et sportif sur le site de l'ancienne piscine municipale.

B/ L'ENDETTEMENT

1. L'endettement de la commune est soutenable et sa capacité à rembourser sa dette est forte

L'évolution des dépenses de **remboursement du capital de dette** est liée au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune. Avec intégration des nouveaux flux de dettes, le flux du capital augmente annuellement suivant les taux de progressivité définis contractuellement dont voici la synthèse.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (annuel)
Fixe	4 397 832 €	49,70 %	3,45 %
Variable	2 040 987 €	23,00 %	0,81 %
Livret A	2 412 500 €	27,25 %	1,49 %
Ensemble des risques	8 851 319 €	100,00 %	1,62 %

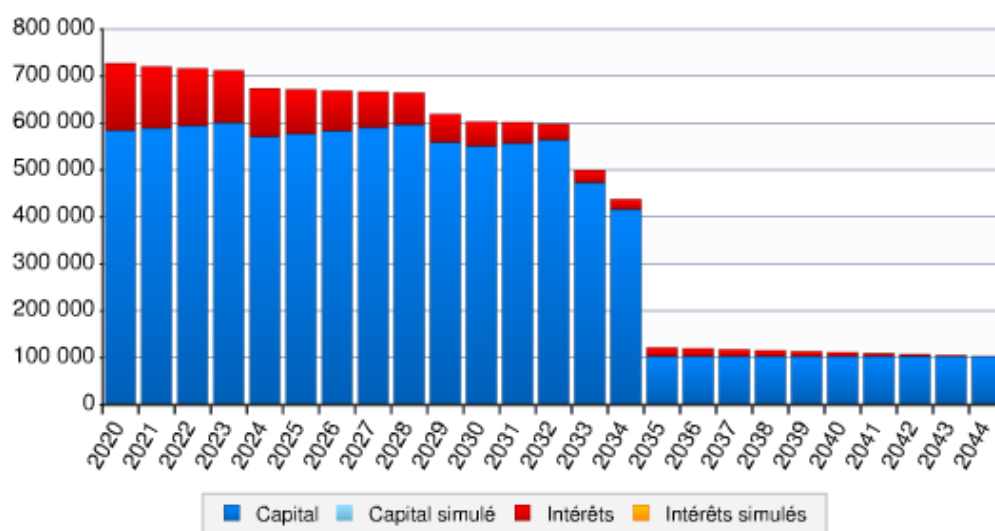
Prêteur	CRD	% du CRD
SOCIETE GENERALE	2 800 000,00 €	32,00 %
CDC	2 400 000,00 €	27,00 %
SFILL CAFFIL	1 586 667,00 €	18,00 %
CAISSE D'EPARGNE	1 561 236,00 €	18,00 %
SFIL	444 128 €	5,00 %
Ensemble prêteurs	8 792 030 €	100,00 %

Le montant du capital restant dû de la dette communale au 31 décembre 2020 s'élèvera à 8 792 030 €.

2. Profil d'extension de la dette de la commune

Le **profil d'extension de la dette** est le suivant :

Flux de remboursement



C/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021

1. Les dépenses de fonctionnement proposées au BP 2021

- *Les dépenses de gestion : 19 798 323 €, + 3,7 % soit + 711 891 €*
 - Charges à caractère général : 4 076 708 €, en augmentation de 0,20 % soit + 8 200 €
 - Éléments significatifs : un budget de 100 000 € pour les seules fournitures de produits de lutte contre la COVID 19
 - Autres éléments plus organisationnels : poursuite de l'amélioration de la performance des achats
 - Charges de personnel – composition des effectifs : 9 558 570 €, en augmentation de 0,41 % par rapport aux crédits ouverts 2020 soit + 39 419 €
 - Éléments significatifs : augmentation des effectifs de la police municipale ; création d'un poste de coordinatrice scolaire, renforcement des ressources informatiques par la création d'un contrat de projet
 - Autres éléments plus organisationnels : démarches Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
 - Atténuations de charges : 3 054 703 €, en augmentation de 16,5% par rapport aux crédits ouverts 2020 soit + 433 638 €.
 - Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain – SRU : **budget de 550 000 €**
 - Attributions de compensation de la Métropole suite aux transferts de compétences : la commune reste dans l'attente de la définition des nouveaux critères de la Métropole et de la réunion d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées pour la prise de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention du risque inondation (GEMAPI), c'est pourquoi il est proposé d'inscrire la compensation estimée à 270 000 € de cette prise de compétence, soit une proposition de dépense 2021 chiffrée à 2 244 703 €, soit + 12,53 % (+ 270 000 €)
 - Fonds de Péréquation des Ressources Communales – FPIC (péréquation de l'État) : même si le FPIC 2020 s'est finalement élevé à 217 086 € (contre 240 000 € au BP 2020), il est proposé d'inscrire par prudence le même montant budgété soit 240 000 €
 - Autres charges de gestion courante : 3 108 342 € en augmentation de + 8 % par rapport aux crédits ouverts 2020 soit + 230 594 €
 - **augmentation du virement au CCAS + 100 000 €** compte tenu des manques de recettes et dépenses engendrées par la crise
 - le reste de l'augmentation provient des subventions aux écoles privées à la suite du nouveau calcul du forfait.
- *Autres dépenses réelles de fonctionnement : 247 060 € soit – 36 %*
 - Les charges financières : les charges d'intérêt de la dette de la commune s'élèveront à 132 000 € soit – 12 % par rapport au BP 2020 (- 18 000 €)
 - Les charges exceptionnelles : sont en diminution de 48 % pour une prévision à 65 060 €
 - Remboursements aux usagers : 28 560 €. Cette prévision tient compte des remises gracieuses habituelles mais également de la poursuite de la crise sanitaire. Pour information le CA 2019 s'est élevé à 14 609 €, celui estimé pour 2020 à 55 000 €.

- Les dépenses imprévues : en prévision de dépenses urgentes sur 2021, non prévisibles du fait du devenir de la crise sanitaire, nous proposons un budget 2021 de 50 000 € soit – 54 % par rapport aux crédits ouverts 2020.
- Les dépenses d'ordre : 4 494 594 €, soit + 79%
 - **virement vers la section d'investissement** : 3 398 698 € issu de l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2020 et 400 000 € de virement d'équilibre.
 - **dotations aux amortissements** : 700 000 €.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement prévues pour 2021 se traduisent alors au budget de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère général	4 063 967,00 €	4 076 708,00 €
012 – Charges de personnel	9 519 151,00 €	9 558 570,00 €
014 – Atténuation de produits	2 621 065,00 €	3 054 703,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 877 748,00 €	3 108 342,00 €
Total - dépenses de gestion	19 081 931,00 €	19 798 323,00 €
66 – charges financières	150 000,00 €	132 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	125 300,00 €	65 060,00 €
022 – Dépenses imprévues	109 299,00 €	50 000,00 €
Total - autres dépenses réelles	384 599,00 €	247 060,00 €
023 – virement à la section de fonctionnement	1 833 621,00 €	3 794 595 € (3 398 698 € d'excédent affecté + 400 000 € de virement d'équilibre)
042 – Dotations aux amortissements	676 823,00 €	700 000,00 €
Total - dépenses d'ordre	2 510 444,00 €	4 494 594,00 €
TOTAL DF	21 976 974,00 €	24 539 978,00 €

2. Les recettes de fonctionnement proposées au BP 2021

- **Les recettes de gestion : 21 020 428 € soit + 4 % par rapport aux crédits ouverts 2020 (+ 792 279 €)**
 - Atténuations de charges : 35 000 € soit – 12,5 % qui concernent exclusivement les remboursements sur rémunération du personnel (BP 2020 : 40 000 €)
 - Produits des services publics, domaines et ventes diverses : proposition à 1 715 900 € soit + 52 %.
 - Produits des impôts et des taxes : 16 963 833 € soit + 1,6 % (+ 274 069 €) par rapport au BP 2020
 - Occupation du domaine public (droits de voirie, de places, Taxe Locale sur la Publicité des Entreprises, marché de détail) : 108 000 €, soit – 2 %
 - Produits des impôts de fiscalité directe : 16 849 433 € soit + 1,6 %
 - reprise des montants votés en 2020 sans les rôles supplémentaires non connus en fin d'exercice et sans prévision d'augmentation des taux : 14 450 000 € soit -1,3 %
 - Dotation de Solidarité Communautaire – DSC : il est proposé un budget prudent à hauteur du même niveau qu'en 2019 et 2020 dans l'attente des nouvelles lignes directrices de la Métropole
 - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 2 789 €, même montant qu'en 2020
 - Taxe sur l'électricité : 350 000 €, même montant qu'en 2020
 - Taxe additionnelle sur les droits de mutations : 1 300 000 € soit + 38 %.
 - Dotations et participations : 2 266 095 € soit – 2,61 % par rapport au BP 2020
 - Les concours financiers de l'État :
 - DGF : prévision prudente à 1 262 000 € soit – 6 % (effet population et fiscalité en notre défaveur)
 - DNP : -10 % depuis la fin de notre éligibilité soit une prévision d'attribution à 131 655 €
 - FCTVA pour sa part affectée au fonctionnement : 8 000 €
 - Compensation des exonérations fiscales de l'État (TH et TF) : 560 000 €
 - Autres produits de gestion courante : 39 600 €
- **Les autres recettes réelles de fonctionnement : 17 550 € soit - 89 % (- 146 650 €)**. Il s'agit d'une diminution des produits exceptionnels, l'année 2020 étant marquée par l'encaissement de 113 000 € à la suite du jugement de la cour administrative d'appel dans le contentieux de l'Ellipse.
- **Les recettes d'ordre de fonctionnement : 3 502 000 €**
 - Les écritures de reprises de subventions sont évaluées à 4 000 €.
 - Les travaux en régie sont budgétés à hauteur de 100 000 €
 - L'excédent de fonctionnement 2020 est prévu à hauteur de 3 398 000 €. Il est proposé un virement immédiat vers la section d'investissement (cf. autofinancement).

L'ensemble des recettes de fonctionnement prévues pour 2021 se traduisent alors budgétairement de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	BP 2021
013 – Atténuation de charges	40 000,00 €	35 000,00 €
70 – Produits des services, des domaines et ventes divers	1 221 372,00 €	1 715 900,00 €
73 – Impôts et taxes	16 689 764,00 €	16 963 833,00 €
74 – Dotations et participations	2 326 812,00 €	2 266 095,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	40 200,00 €	39 600,00 €
Total - Recettes de gestion	20 318 148,00 €	21 020 428,00 €
77 – Produits exceptionnels	164 150,00 €	17 550,00 €
Total – Autres recettes réelles	164 150,00 €	17 550,00 €
042 – ordre entre sections	84 827,00 €	104 000,00 €
002 – résultat de fonctionnement reporté	1 500 000,00 €	3 398 000,00 € (basculé investissement)
Total - Recettes d'ordre	1 584 827,00 €	3 502 000,00 €
TOTAL RF	22 067 175,00 €	24 539 978,00 €

L'équilibre de gestion prévisionnel 2021 se chiffre à 1 222 104 €, en augmentation de + 6,6 % par rapport aux prévisions 2020 (+ 76 088 €).

L'équilibre réel prévisionnel 2021 se chiffre à 992 594 € soit une augmentation de + 7,7 % par rapport aux prévisions 2020 (+ 71 277 €).

3. La traduction budgétaire des projets d'investissement 2021

- Les dépenses d'équipements :
 - Les subventions versées : 30 000 € pour l'aide à l'acquisition de vélos électriques ; 100 000 € pour l'aide aux constructions de logements sociaux
 - Les dépenses catégorisées en opérations spécifiques : 4 716 760 €

Les projets les plus significatifs en opération	En euros
Diagnostic sécurité et extension vidéo protection	55 000,00 €
Première phase de la stratégie d'éclairage public	250 000,00 €
Cheminement piéton pour relier les voies de Montray/Vistel/Farrière/Poncetière	360 000,00 €
Remplacement menuiserie et volets roulants de l'école P. Fabre	187 000,00 €
Tennis couverture du cours	650 000,00 €
Création d'un nouveau pôle public	30 000,00 €

- Les dépenses prévues pour les crédits de paiement 2021 des APCP : 1 386 308 €

Les crédits de paiement des APCP 2021	En euros
Piscine du Kubdo	16 500,00 €
Accessibilité Hôtel de Ville	239 386,00 €
Église du Centre	200 000,00 €
Aqueduc romain du Gier	634 422,00 €
Gymnase Barlet	280 000,00 €
École La Plaine	16 000,00 €

- Les dépenses financières : remboursement capital de la dette pour 589 400 €
- les opérations pour compte de tiers : 87 000 € pour la suite du Projet Nature Izeron Aval
- Les dépenses d'ordre :
 - 100 000 € pour les travaux en régie
 - 4 000 € pour les corrections d'amortissements sur les subventions reçues.

4. Le financement des projets d'investissement 2021 – les recettes d'investissement 2021

- la totalité de l'excédent de fonctionnement estimé soit 3 398 698 €
- un virement d'équilibre de la section de fonctionnement de 400 000 €
- les subventions d'équipements déjà certaines pour 292 440 €
- un montant de FCTVA + taxe d'aménagement pour 425 000 €
- produits des cessions d'immobilisation (vente cinéma) pour 380 000 €
- les opérations pour compte de tiers : 87 000 €
- la dotation aux amortissements pour 700 000 €
- écritures d'ordre pour les opérations patrimoniales : 100 000 €

Soit au total 5 779 034 €.

L'emprunt d'équilibre est alors estimé à 1 265 000,00 €.

Investissement	2021
Equilibre	-1 264 934,00 €
Dépenses estimées	7 043 968,00 €
Recettes estimées	5 779 034,00 €

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le débat d'orientations budgétaires et prend acte de sa tenue sur la base
du rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : - rapport sur la situation en matière d'égalité hommes/femmes

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

ANNEXE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

Les effectifs pour l'année 2020 sont de 240 agents permanents dont 39 contractuels.

Les femmes représentent 68 % des effectifs permanents (66 % en 2019)

24 agents sont à temps partiel, dont 2 hommes.

Au niveau national 23% des femmes fonctionnaires sont à temps partiel contre 5% des hommes.

Au niveau national 61 % des effectifs de fonctionnaires territoriaux sont des femmes. (rapport DAFPT 2017 contre 46% dans le secteur privé).

Agents titulaires au 31 décembre 2020

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	41	8	49
filière technique	44	37	81
filière animation	0	0	0
filière culturelle	27	8	35
filière sociale	18	1	19
filière sportive	4	6	10
filière police municipale	2	5	7
TOTAL	136	65	201

Les effectifs d'agents titulaires féminins dans la filière police municipale ont doublé en 2020 avec l'arrivée au 1er décembre 2020 d'un nouvel agent féminin.

2 démarches GPEC -QVT sont en cours pour permettre en collaboration avec les agents de repenser l'organisation des bibliothèques et du service affaires générales état-civil.

10 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite en 2020 soit 2 hommes et 8 femmes.

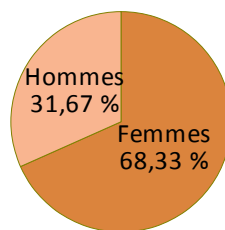
Agents non titulaires permanents au 31 décembre 2020

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	8	1	9
filière technique	12	2	14
filière animation	1	0	1
filière culturelle	2	2	4
filière médico-sociale	3	1	4
filière sportive	3	4	7
filière police municipale	0	0	0
TOTAL	29	10	39

Répartition par filière des agents titulaires et non titulaires permanents

	Femmes	Hommes	Total	% F	% H
administrative	49	9	58	84 %	16 %
technique	56	39	95	59 %	41 %
animation	1	0	1	100 %	0 %
culturelle	29	10	39	74 %	26 %
sociale	20	3	23	87 %	13 %
sportive	7	10	17	41 %	59 %
police municipale	2	5	7	29 %	71 %
TOTAL	164	76	240	68 %	32 %

Répartition femmes-hommes des effectifs permanents (titulaires et non-titulaires)



La répartition entre femmes et hommes des effectifs des agents permanents dans une ville de la strate de Sainte Foy Lès Lyon n'évolue que très faiblement d'année en année malgré l'arrivée au 1^{er} décembre 2020 d'une seconde policière municipale (métier et filière très masculinisés), et d'un deuxième ATSEM recruté et nommé stagiaire au 1 septembre 2020 (métier et filière très féminisés).

La filière technique intègre les postes d'agents d'entretien des groupes scolaires et des salles municipales, occupés par des femmes exclusivement. En revanche, les femmes ne sont quasiment pas représentées sur les métiers techniques du bâtiment et des espaces verts, excepté sur un poste de peintre, un poste au service espaces verts et un poste de technicien en charge des fluides.

La filière médico-sociale, qui concerne les ATSEM, reste essentiellement représentée par des femmes, deux postes sont cette année, occupés par des hommes.

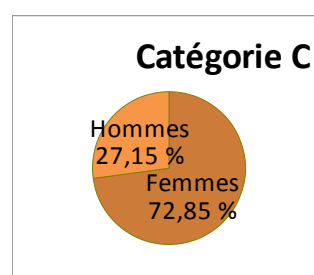
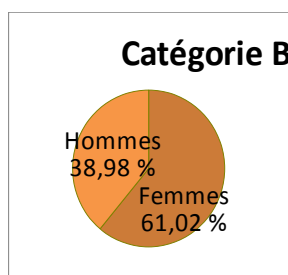
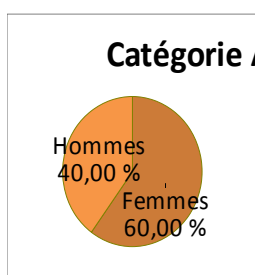
Au niveau national, dans la FPT :

filière administrative: 82 % de femmes / 18 % d'hommes
filière technique: 41% de femmes / 59 % d'hommes
filière animation: 72% de femmes / 28 % d'hommes
filière culturelle: 63% de femmes / 37 % d'hommes
filière médico-soc: 93% de femmes / 7 % d'hommes
filière sportive: 28% de femmes / 72 % d'hommes
filière sécurité-police: 23% de femmes / 77 % d'hommes

Source ; DGAFP chiffres clés de l'égalité professionnelle édition 2018.

La répartition par catégorie hiérarchique :

	Femmes	Hommes
cat A	12	8
cat B	36	23
cat C	117	44
	165	75



Les agents de catégorie A représentent 8,50 % des effectifs de la collectivité, ceux de la catégorie B 24,5%. et ceux de la catégorie C 67 %.

La moyenne d'âge pour l'ensemble des agents de la collectivité est de 47 ans.

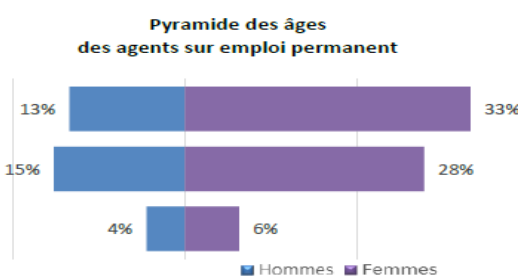
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,78
Contractuels permanents	31,30
Ensemble des permanents	46,83

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	41,80

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

3 demandes de congés parentaux toutes émanant de femmes ont été enregistrées sur 2020.

Le déroulement de carrière :

La carrière des agents publics relève de 3 dispositifs :

- L'avancement d'échelon qui est de droit lorsque l'agent atteint la durée réglementaire entre 2 échelons.

- *L'avancement de grade qui n'est pas automatique et renvoie, selon les grades, à des conditions de profil de poste, d'organisation et de manière de servir.*
- *La promotion interne qui permet de changer de catégories ou de cadres d'emplois.*

Sur l'année 2020, il a été prononcé :

- 63 avancements d'échelon dont 43 femmes
- 5 avancements de grade dont 3 femmes
- 2 promotions internes pour une femme
- 3 nominations par voix de détachement stagiaire dans un autre cadre d'emploi suite à réussite de concours

En 2021, il est prévu de traiter :

- 41 avancements d'échelon dont 28 femmes et 13 hommes.
- Les dossiers d'avancement de grade ne sont pas encore connus à ce jour, compte-tenu de la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction Publique (lignes directives de gestion).
- Trois dossiers de promotion interne (3 femmes).

A propos des rémunérations :

Les rémunérations varient selon le grade détenu et sont identiques, à temps de travail et fonctions équivalentes, entre les hommes et les femmes. Les différences sont moins liées au sexe qu'à la filière ou au statut (cat A et B de la filière technique notamment).

En 2020, le salaire brut moyen s'est élevé à 2 822€ pour les femmes et à 3 254 € pour les hommes. La différence de salaire s'explique essentiellement par les régimes indemnitaires qui sont plus élevés dans la filière technique où les postes sont majoritairement pourvus par des hommes.